



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 2 octobre 2020

SOMMAIRE

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4, 10, 17 et 24 JUILLET 2020	5
AFFAIRE N° 44 - MOTION concernant les modalités d'application de la loi SRU	10
AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - Commission locale d'évaluation des transferts de charges - Désignation des membres du Conseil Municipal.....	20
AFFAIRE N° 2 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CONSEILS PORTUAIRES DES PORTS situés sur le territoire de la Commune d'HYERES les PALMIERS - Désignation des représentants du Conseil Municipal.....	20
AFFAIRE N° 3 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA COMMUNE D'HYERES LES PALMIERS - Renouvellement - Désignation des représentants du Conseil Municipal.....	21
AFFAIRE N° 4 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA COMMUNE D'HYERES LES PALMIERS - Renouvellement - Nomination des représentants des associations locales	24
AFFAIRE N° 5 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA COMMUNE D'HYERES LES PALMIERS - Adoption du règlement intérieur et délégation à Monsieur le Maire pour saisine de la commission.....	25
AFFAIRE N° 6 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour du Régime Indemnitare	26
AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Autorisation de signature de la convention financière au titre de l'exercice 2019 avec la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	27
AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande globale d'aides financières au Département du Var pour l'année 2020 au titre de l'investissement	27

AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2020 au titre de la création d'un club house stade VERAN au Pyanet.....	28
AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 1 741 000€ (soit 870 500€) contracté par la S.A d'H.L.M SFHE (Société Française des Habitations Économiques) pour financer la construction de 30 logements collectifs sociaux « ZAC du Soleil - La Recense » à Hyères suite à un réaménagement de dette	29
AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 1 741 000€ (soit 870 500€) contracté par la S.A d'H.L.M SFHE (Société Française des Habitations Économiques) pour financer la construction de 30 logements collectifs sociaux « ZAC du Soleil - La Recense » à Hyères suite à un réaménagement de dette. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention de garantie avec la S.A d'H.L.M SFHE (Société Française des Habitations Économiques).....	29
AFFAIRE N° 12 - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenant aux conventions locales d'utilisation de l'abattement TFPB	30
AFFAIRE N° 13 - EVENEMENTIEL - AUDITORIUM DU CASINO - TARIFICATION SAISON ARTISTIQUE	30
AFFAIRE N° 14 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Dérogations au repos dominical pour l'année 2020 - Modification de dates	30
AFFAIRE N° 15 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire des Iles d'Or - Déplacement à l'occasion des festivités de Noël 2020	31
AFFAIRE N° 16 - CULTURE ET PATRIMOINE- La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Acceptation d'un don de Bruno Pasquier-Desvignes et autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat de don.....	31
AFFAIRE N° 17 - CULTURE ET PATRIMOINE- Conventions d'édition avec la Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP) - Autorisation à Monsieur le Maire de signer ces deux conventions	32
AFFAIRE N° 18 - CULTURE ET PATRIMOINE - Service Patrimoine - Convention de partenariat entre la Commune, le Parc national de Port-Cros et le photographe Michel Eisenlohr	32
AFFAIRE N° 19 - UNIVERSITÉ DU TEMPS DISPONIBLE : tarification spécifique à la situation sanitaire.	34
AFFAIRE N° 20 - SPORTS - Convention tripartite entre la Ville d'Hyères, le Conseil Régional et le Lycée Agricampus portant sur la mise à disposition d'un équipement sportif de l'établissement. Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention.....	35
AFFAIRE N° 21 - EDUCATION - Indemnité représentative du logement des instituteurs	36
AFFAIRE N° 22 - HABITAT - Convention de partenariat entre la Commune d'Hyères et le bailleur social LOGIREM - Aide communale au financement du programme LA PALMERA	36
AFFAIRE N° 23 - HABITAT - Concession d'Aménagement pour le Renouvellement Urbain du Centre-Ville et du quartier de La Gare 2018/2028. Compte-rendu annuel à la collectivité. Année 2020.....	37

AFFAIRE N° 24 - HABITAT - Concession d'Aménagement pour le Renouveau Urbain du Centre-Ville et du quartier de La Gare 2018/2028. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2.....	48
AFFAIRE N° 25 - AMENAGEMENT - Convention d'intervention foncière entre l'EPF PACA, la Ville d'Hyères et la Métropole Toulon Provence Méditerranée - Autorisation de signature	49
AFFAIRE N° 26 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Convention de mise à disposition ascendante entre la Commune et la Métropole - Locaux communaux occupés par les services de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	53
AFFAIRE N° 27 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - SNACK T'EAUCAFE de la piscine municipale - Prolongation de l'exonération partielle de la redevance du fait de la crise sanitaire et la lutte contre la COVID 19	54
AFFAIRE N° 28 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lieudit Le Palyvestre - Avenue de l'Aéroport - Acquisition de terrain de la SCI KLI - Parcelle EM n° 2p	54
AFFAIRE N° 29 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue Soldat Bellon - Centre Olbia - Vente de locaux à la SCI GARRIGUE	55
AFFAIRE N° 30 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - Les Cascades - Aliénation du bien cadastré section IL n° 0062 formant le lot n° 38 au profit de M. et Mme LORTET Mickaël	55
AFFAIRE N° 31 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Lot 118 - Aliénation du bien situé 3 place Daviddi cadastré section IM n° 0320 au profit de la SARL VERAN DENIS ET ANDRE	56
AFFAIRE N° 32 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien cadastré section ET n° 0024 formant le lot n° 64 au profit de la Copropriété du 54 Place du Jeu de Boule	56
AFFAIRE N° 33 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 28 avenue de la Badine cadastré section EV n° 0065 formant le lot n° 113 au profit de M et Mme BRAULT Gérard	56
AFFAIRE N° 34 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Ile de Porquerolles - Convention de mise à disposition du poste de secours de la plage d'argent	57
AFFAIRE N° 35 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin Saint Lazare - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques et pose d'une armoire électrique sur une parcelle communale - Parcelle KN n°0022	57
AFFAIRE N° 36 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Convention tripartite pour la réalisation d'un chantier expérimental de lutte contre le Myriophylle du Brésil sur les étangs de Sauvebonne - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire	58
AFFAIRE N° 37 - COMMANDE PUBLIQUE - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - Accord-cadre à bons de commande relatif à la gestion des profils de plage ouvrages maritimes non bétonnés du littoral métropolitain - Convention constitutive de groupement de commandes	58

AFFAIRE N° 38 - COMMANDE PUBLIQUE - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - Prestations de nettoyage des bâtiments scolaires - Marché mixte - Mise en appel d'offres ouvert.....	59
AFFAIRE N° 39 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Vérification des installations électriques, gaz, ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie, de désenfumage mécanique et de contrôle radon - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert.....	59
AFFAIRE N° 40 - COMMANDE PUBLIQUE - INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES - Mise en concurrence des systèmes de télécommunications - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert.....	60
AFFAIRE N° 41 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Élagage et abattage d'arbres et de palmiers, et traitement contre les ravageurs des palmiers - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert.....	60
AFFAIRE N° 42 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Travaux de débroussaillage, d'entretien, de remise en état et d'amélioration des pistes DFCl - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert	60
AFFAIRE N° 43 - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Demande d'application du régime forestier	61
QUESTIONS ORALES	61

(La séance est ouverte à 9 h 00, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je demande à Madame BIVILLE de bien vouloir procéder à l'appel.

(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je propose que Monsieur Olivier MICALLEF, en tant que benjamin, soit notre secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'opposition, il est donc désigné.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4, 10, 17 et 24 JUILLET 2020

M. LE MAIRE : J'ai reçu un mail de Monsieur LAURENT indiquant une précision concernant le vote de la délibération n° 52 de la séance du 24 juillet, qui relevait de la ZAC de la Crestade, me semble-t-il. Elle a été prise en considération, son vote étant positif.

De la même façon, nous avons opéré des corrections sur les délibérations du 17 juillet, où le nom de Monsieur LAURENT avait été oublié. Il a donc été rajouté.

Avez-vous des observations sur ces quatre comptes-rendus ? S'il n'y en a pas, ils sont donc approuvés.

LES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4, 10, 17 et 24 JUILLET 2020 SONT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

Je voudrais juste donner une petite précision par rapport aux séances précédentes. J'ai reçu, par courrier, la décision de Madame PORTUESE et de Monsieur LAURENT de quitter le groupe Hyères Tout Naturellement, et j'en ai pris acte. Cela ne modifie pas grand-chose ; simplement, nous serons plus attentifs aux votes qui seront exprimés. L'Administration m'ayant reproché d'aller trop vite, j'irai plus lentement pour pouvoir les définir.

Pour débiter de cette séance, je voudrais aborder deux sujets, si vous m'y autorisez, l'un relevant des antennes relais qui, aujourd'hui, sont un sujet d'actualité, et l'autre de la loi SRU.

Concernant les antennes relais, dans notre commune, chacun est clairement informé des émotions suscitées par la pose d'une antenne relais à la Pendelotte, dans le quartier de la Bayorre, et d'une autre dans le quartier des Loubes. Je peux vous dire que ces émotions seront récurrentes, tant il est vrai que chaque opérateur a, en portefeuille, semble-t-il, un très grand nombre d'antennes qu'il souhaite installer. Dans ce cadre, il faut savoir que les opérateurs ont, par la loi, une sorte de blanc-seing total pour poser les antennes à peu près où ils veulent – quand ce n'est pas un terrain communal –, quand ils le souhaitent, et sans que l'on ait la possibilité de s'y opposer. D'ailleurs, j'ai appris hier que pour les antennes de moins de 10 mètres, une demande d'urbanisme n'est même pas nécessaire. Quand elles sont plus hautes, cette demande est obligatoire, mais sachant que nous souhaitons que les impératifs d'environnement ne soient pas oubliés et que l'antenne soit située de telle façon qu'elle respecte un environnement qui nous est cher et que nous protégeons sur tous les autres sujets, comme ce fut le cas à la Pendelotte et à Hyères, j'ai donc refusé les autorisations d'urbanisme et de permis de construire. Systématiquement, nous avons fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif et, à chaque fois, ce dernier a dit : « Circulez, il n'y a rien à voir. Les raisons que vous invoquez ne peuvent pas être retenues. » Par conséquent, les permis ont dû être délivrés.

Pour dire la vérité, cette situation est insupportable. Je crois que nous sommes tout à fait conscients, collectivement, de la nécessité du progrès technique et de couvrir l'ensemble d'un territoire – ce dont je parle est avant la 5G –, mais nous sommes également conscients de la nécessité de protéger ce territoire de visions qui le dégradent éventuellement. Or la pose de l'antenne de 24 mètres à la Pendelotte se fait dans la perspective absolue du Fenouillet, qui est une sorte de mont Solutré local que nous vénérons, et c'est donc un peu ennuyeux.

Dans ces conditions, j'ai provoqué une réunion de la commission préfectorale chargée de réunir éventuellement, en cas de besoin, les opérateurs et les communes. Je dois vous dire que la réunion a tourné court, dans la mesure où l'on m'a également dit : « Circulez, il n'y a rien à voir. » Par exemple, j'évoquais le fait qu'il serait utile que les opérateurs se rassemblent autour d'un même pylône ou les rapprochent pour faire une sorte de mini-bosquet, ou encore qu'ils évitent des pylônes trop hauts, ou qu'ils adhèrent à l'idée que le mieux est parfois l'ennemi du bien et qu'il faut essayer d'optimiser en maximisant la couverture du territoire par les antennes relais au profit de la téléphonie mobile, mais sous contrainte d'une préservation minimale de l'environnement. En l'occurrence, cela se fait sans contrainte : « Circulez, il n'y a rien à voir ! ». Il est vrai que dans ces conditions, la seule solution qui s'offrait était de mettre un terme à une réunion qui était une palinodie, mais il ne faut pas abandonner la réflexion et le combat.

J'ai donc décidé de provoquer une nouvelle réunion avec l'ensemble des opérateurs en leur demandant – mais obtempéreront-ils ? – l'ensemble des projets éventuels qui ont pu germer dans leur esprit. Pour cette réunion, j'ai convié un certain nombre de membres de la majorité municipale qui suivent ces dossiers, mais également des membres de l'opposition, ainsi que tous les présidents de CIL concernés par les lieux d'implantation afin que les opérateurs sentent bien qu'il s'agit d'une stratégie globale et que c'est le point de vue de la population et des Hyérois, et non pas le caprice de quelqu'un qui ne veut pas leur accorder le permis. Cette réunion est programmée le 6 octobre, et je demande vraiment à chacun de ceux que j'ai conviés d'y participer. L'objet est de leur dire ce que je viens d'évoquer : « Comment comptez-vous, individuellement et collectivement, pratiquer pour que les impacts sur l'environnement soient le plus atténués possible, eu égard à votre cahier des charges ? » D'ailleurs, je crois que cette course à l'échalote de la pose des antennes est liée au fait que si un opérateur ne remplit pas ses obligations dans un délai fixé, il a une amende de l'État. Cela vous montre à quel point c'est compliqué. Il faut donc tenir compte de l'aspect à la fois technique et financier, puisque les amendes semblent importantes.

Néanmoins, nous leur ferons ces propositions, de façon collective – j'en suis sûr –, et nous verrons leur réaction.

Ensuite, dans le déroulé, je propose également la chose suivante. J'ai créé une commission comportant, là aussi, des élus de la majorité et de l'opposition, qui se réunira systématiquement dès lors que nous aurons le dépôt d'un dossier d'information Mairie, le fameux DIM qui doit précéder le dépôt du permis de construire de trois semaines ou un mois. Dès que nous l'aurons, nous réunirons la commission avec les élus et le président de CIL concernés, ainsi qu'éventuellement l'opérateur, pour voir si nous pouvons trouver une sorte de solution acceptable, dans la mesure où nous sommes un peu dépourvus au plan règlementaire. Si le consensus n'est pas trouvé, même si le préfet m'a dit qu'il était lui-même très dépourvu sur le sujet, je demanderai la réunion de la commission préfectorale pour bien montrer que nous ne faisons pas un caprice, mais que nous défendons l'intérêt de la commune. À ce moment-là, s'il n'y a toujours pas d'effet, je refuserai l'autorisation si elle me paraît refusable, puis ils feront les recours qu'ils veulent. Bien sûr, ce sera pratiquement voué à l'échec, dans la mesure où nous avons une jurisprudence qui s'est produite sur trois opérations, mais je crois que c'est une façon pour nous de concerner l'État pour lui dire que, là encore, au-delà d'une injonction pour la couverture du territoire en matière numérique que l'on peut éventuellement comprendre sur le fond, peut-être faudrait-il satisfaire d'autres injonctions concernant la défense de l'environnement.

Je dois vous dire que nous avons eu ce débat au Conseil métropolitain d'hier ou d'avant-hier et que les communes de la Métropole sont toutes dans la même situation, en tout cas toutes celles qui ont un environnement un peu particulier, sachant que la commune de La Crau a les mêmes problèmes, etc.

Lorsque les opérateurs demandent à s'installer sur un terrain public, nous avons une capacité de négociation plus forte, voire de refus, selon le lieu, puisqu'il faut l'accord du propriétaire. Lorsqu'il s'agit d'un terrain privé, ils peuvent aller voir n'importe quel propriétaire de terrain agricole, et s'ils passent un contrat avec lui, avec une clause financière à la clef, malheureusement, on voit la procédure se décliner sans beaucoup de possibilités de l'amender ou de l'interrompre.

Je demande aux services, qui avaient déjà réfléchi sur le sujet, d'essayer d'identifier des lieux acceptables pour poser des antennes dans la commune – sans le dire, mais en tout cas pour notre profit personnel –, même si nous les connaissons à peu près. Par exemple, les zones d'activités économiques me paraissent être un lieu privilégié, parce que le fait d'avoir une antenne à côté d'une centrale à béton ne me gêne pas énormément, mais il est plus délicat de la voir en plein cœur d'une plaine qui fait l'admiration de chacun. Il existe donc tout un ensemble d'approches, que nous approfondissons, puisqu'elles sont déjà en activité, et nous continuerons de ce point de vue. Je ne pense pas que l'État, au plus haut niveau, partage complètement notre position, puisqu'il y a une pression vraiment très forte sur la pose d'antennes relais, et je me dis que quand nous passerons à la 5G, ce sera encore plus compliqué, parce que la prolifération augmentera, même si l'on dit que pour la 5G, on n'aura peut-être pas besoin des mêmes antennes, etc. En tout cas, nous sommes là devant un contexte très particulier, et je souhaite que nous puissions le traiter de façon quasi unanime, car la défense de notre environnement est en cause.

Comme vous l'avez constaté, je laisse de côté la dimension sanitaire des choses, laquelle peut être l'objet d'un autre débat, notamment pour la 5G, puisque des communes ont demandé des moratoires, qu'elles n'obtiendront pas. En l'occurrence, nous sommes sur une commune avec un environnement que l'État demande de préserver, où il interdit toute pose d'un aggloméré de 20 cm² : peut-il recevoir une antenne de 24 mètres sans que la commune n'en puisse mais ? Voilà un vrai sujet sur la maximisation ou l'optimisation, et nous le retrouverons dans le thème suivant.

Mme BURKI : Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire. Vous savez que je suis très sensible à ce sujet, puisque cette antenne est dans mon périmètre d'habitation. Celle de la Pendelotte est un cas très particulier, mais pour revenir sur les cas généraux, en plein débat sur la 5G, il n'est pas de notre ressort d'argumenter sur son déploiement, car les parlementaires sont là pour le faire.

M. LE MAIRE : Madame BURKI, excusez-moi, mais que l'on soit parlementaire ou non, on peut avoir un point de vue.

Mme BURKI : Tout à fait, mais c'est à nous de leur donner les arguments. Je pense que si l'on ne modifie pas la loi, ils l'auront toujours avec eux.

J'ai donc fait une proposition, comme vous le savez, puisque je vous ai envoyé un courrier, et j'ai également écrit à nos députés du Var, y compris Madame AUDIBERT, évidemment, qui est la députée de la troisième circonscription. Il faut :

- Obliger les communes donnant leur accord pour l'implantation et l'installation de ces pylônes d'en aviser les comités locaux et les riverains, comme vous l'avez dit, car c'est la moindre des choses. Or pour l'instant, nous ne sommes pas avertis, et la commune non plus, d'ailleurs ;
- Veiller à une meilleure intégration de ces pylônes dans l'environnement, surtout lorsqu'ils sont à proximité de sites remarquables ou des habitations. Cela s'est passé à La Crau, où le maire n'a pas pu faire autrement que d'autoriser cette installation, mais cela a été fait dans un arbre, comme à l'Almanarre, et s'intègre dans le paysage ;
- Il est important de demander une étude des sols afin que les dalles en béton soient coulées dans les normes auxquelles les ouvrages d'œuvre doivent répondre pour être de qualité et que l'emprise au sol soit très contenue. Or il s'avère que dans certains endroits, ce n'est pas le sol naturel qui accepte cette dalle en béton, ce qui est dangereux ;
- Veiller à l'application stricte des dispositions générales du Code de l'environnement. En l'occurrence, je pense que dans de nombreux cas, elles sont posées sur des terrains agricoles de grande qualité, et je suis très étonnée que la SAFER ne bouge pas ;
- Modifier le PLU afin de définir les zones d'installation d'antennes relais de téléphonie mobile, en provoquant des études d'impact lorsque cela est nécessaire et visant une faible incidence sur les milieux naturels ;
- Mutualiser les antennes relais par les différents opérateurs de téléphonie mobile, comme vous l'avez également proposé, avec une antenne relais multi-opérateur.

Je pense qu'il appartient au Parlement de légiférer là-dessus et que tant que nous n'aurons pas une loi qui cadrera vraiment le sujet, rien ne changera.

M. LE MAIRE : Nous sommes totalement en phase, et je pense que nous militerons dans la même direction. Je n'exclus pas une évolution du PLU, mais il devra être conforme à la réglementation et à la loi. Or c'est un peu compliqué, parce que l'on ne peut pas faire ce que l'on veut, comme avec la loi SRU.

Néanmoins, je crois qu'aujourd'hui, il faut prendre une position forte. Il me paraît compliqué que certains parlementaires puissent la relayer, étant donné qu'il s'agit de la volonté du gouvernement, mais en tout cas, ils feront leur travail et marqueront leur indépendance. C'est un sujet très important qui touche toutes les communes de la Métropole, et la nôtre en particulier.

C'était une information. Certains l'avaient déjà, mais je crois que nous serons très présents sur le sujet.

AFFAIRE N° 44 - MOTION concernant les modalités d'application de la loi SRU

M. LE MAIRE : Avant l'ordre du jour strict, j'ai souhaité également évoquer la loi SRU. J'ai déjà fait une petite réunion à la Mairie avec un certain nombre d'élus de toutes les sensibilités pour rappeler un certain nombre de choses. Je n'ai pas envie d'être trop long, car je crois que maintenant, tout le monde maîtrise le sujet. Je veux simplement rappeler que tout part du PLU, où l'État nous définit le nombre de logements sociaux à créer. En effet, ce n'est pas votre serviteur ou un maire quelconque, mais l'État qui vous indique le nombre exact de logements sociaux dans le porter à connaissance. D'ailleurs, j'ajoute qu'assez curieusement, hier, l'État nous a envoyé un courrier pour nous dire : « Attention, dans tout projet, faites au moins 25 % de logements sociaux », ce qui est une sorte de gag, entre nous, puisqu'à ce rythme-là, il n'y a pas de rattrapage, par définition, alors qu'au contraire, dans tous les projets que nous avons faits, nous avons été « vertueux » de ce point de vue, puisque 30 %, 35 % ou 39 %, et parfois la totalité quand il s'agit d'un terrain public, sont des logements sociaux.

Le problème qui se pose est que l'application de toutes les normes et toutes les contraintes des réalités topographiques empêchent totalement la réalisation de l'exigence de l'État en matière de logement. C'est impossible. Nous avons eu une réunion en Préfecture avec tous les maires concernés de la Métropole, et j'ai fait cette démonstration. Je pense qu'elle a été largement entendue, même si, devant rendre des statistiques, un peu comme les opérateurs de téléphonie mobile, la préfecture n'a peut-être pas encore déterminé son choix. À ce moment-là, elle doit faire un rapport à une commission nationale, puis cela redescend.

J'espère vraiment que la commune d'Hyères, qui a 13,5 % de logements sociaux, qui est la commune du littoral varois en ayant le plus et qui a eu un maire « bétonneur », sera, au minimum, épargnée de la mise en carence, dont je vous rappelle qu'elle conduit à des pénalités multipliées par deux, par trois, par quatre ou par cinq selon le cas, ainsi qu'à une éventuelle prise en main de l'urbanisme par l'État, *via* la Préfecture, avec un droit de préemption et des opérations. Ce n'est pas de la littérature, puisque je vous rappelle qu'à deux reprises, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la DDTM, a écrit à tous les promoteurs varois pour leur dire : « Si vous pensez qu'un maire traîne les pieds ici ou là, vous nous le dites, et nous prenons la main », ce qui est un lobbying que l'on peut éventuellement comprendre, mais que, personnellement, je ne comprends pas et que je trouve très particulier. Nous sommes donc en grande difficulté.

Par conséquent, nous demandons que Monsieur le Préfet du Var – qui est là pour appliquer la loi, et c'est donc une grande difficulté pour lui – ait la compréhension et l'analyse lui démontrant que la commune d'Hyères, d'une part, a satisfait le plus possible aux obligations, mais surtout qu'à court terme, elle ne pourra plus rien faire.

Aujourd'hui, nous n'avons pratiquement plus de terrains constructibles, et si nous devons en trouver de nouveaux, il faudrait alors que l'État nous donne l'autorisation de modifier le PLU et de construire dans les zones naturelles, les espaces remarquables, les terres agricoles, les zones humides, etc. Bien entendu, je ne le demanderai pas, puisque j'ai la volonté de défendre l'entité de notre territoire, mais l'État lui-même ne l'accorderait pas, puisqu'il interdit légitimement de construire dans ces zones-là et demande la promotion des terres agricoles. Nous sommes donc dans une contradiction absolue au niveau de cette loi, ce qui nous a conduits, à plusieurs reprises, à faire un certain nombre de propositions, dont j'attends les réponses.

Bien sûr, le mérite de la loi SRU est la création de logements sociaux, car il est vrai que tous nos concitoyens doivent pouvoir se loger, sachant qu'ils n'en ont pas toujours les moyens, eu égard au marché du foncier ou à leurs finances personnelles. Il faut donc des mesures favorisant le logement pour chacun. Toutefois, l'erreur, me semble-t-il, est que cette loi, comme un certain nombre de lois passées, est la même partout et pour tous. Or on a vu les dégâts d'une telle loi avec les 35 heures, ainsi qu'avec la loi Littoral, pour laquelle il a fallu 10 ans afin de la stabiliser devant les tribunaux. Avec celle-là, nous avons le même problème : la possibilité ou la nécessité de créer des logements, notamment sociaux, n'est pas identique selon les villes de notre territoire national. Hazebrouck n'est pas Juvisy, qui n'est pas Mende, qui n'est pas Hyères. Par conséquent, si l'on ne tient pas compte de ces réalités, on arrive à des impasses mécaniques. D'ailleurs, que l'État prenne la main ou pas, je ne sais pas si c'est lui qui paierait les amendes à ce moment-là, mais il existe des impossibilités.

Là aussi, il faut donc des hommes politiques courageux, me semble-t-il, mais il n'y en a pas de ce point de vue. Je le dis pour tranquilliser tout le monde. Aux dernières élections présidentielles, aucun candidat n'a voulu s'intéresser à la loi SRU, parce que c'est un totem : on ne touche pas à une loi qui demande d'accélérer la mise en œuvre de logements sociaux. Toutefois, cela ne signifie pas que l'on ne puisse pas l'améliorer et l'amender.

Selon moi, deux directions sont possibles.

L'une consiste à demander à ce que les exigences de la loi, si elles ne changent pas, s'inscrivent sur un territoire plus vaste qu'une commune. Pour ne pas parler d'Hyères, Bandol a 800 hectares et n'a plus 1 m² disponible pour construire : comment fait-on ? À ce moment-là, on paie l'amende, qui est un impôt, et non pas une incitation. Il faudrait donc que, sur un territoire plus vaste, des mesures de compensation et de complémentarité puissent exister, puisque l'on peut imaginer que telle ville ou tel village du Haut Var ou d'ailleurs aient une volonté d'avoir une population complémentaire pour les sauver, alors que les logements ne sont plus éligibles à d'autres endroits. Il faudrait donc mener une réflexion sur un territoire plus vaste, et je pense que le département serait la bonne dimension.

Une deuxième idée qui me paraît encore préférable, même si les idées ne sont pas alternatives et peuvent être complémentaires, est que l'obligation soit faite en termes de flux, et non pas en termes de stock. Certes, on peut considérer qu'une commune n'ait pas été vertueuse en matière de logements sociaux par le passé. Chacun de nous identifie des communes qui, pendant des dizaines d'années, ont construit des HLM parce qu'étant à « gauche », elles voulaient un vote positif de ceux qui venaient les rejoindre, et d'autres villes qui n'ont fait que des lotissements parce qu'étant à « droite », elles pensaient que les bourgeois qui allaient arriver conforteraient leur réélection. C'est condamnable, mais cela s'est produit. Toutefois, même si cela a été le cas pendant 100 ans, comment demander à une commune qu'elle rattrape un tel retard en six ans ? C'est une plaisanterie ! C'est impossible et insupportable, notamment au plan de l'ingénierie. Vous imaginez qu'il faudrait que l'ensemble du personnel communal travaille pour essayer d'atteindre cet objectif, sachant que bien entendu, ce ne se sera pas possible.

C'est également insupportable en termes de coût, car il faut tout de même rappeler que, souvent, la commune ou la Métropole participent à l'équilibre budgétaire des opérations et que, comme nous l'avons vu dans certaines délibérations, elles se portent caution pour des emprunts réalisés par les bailleurs sociaux. Qu'est-ce que cela deviendrait et risque de devenir si, baisse des APL aidant, des bailleurs sociaux étaient en difficulté financière ? À ce moment-là, la caution interviendrait.

D'autre part, c'est insupportable au plan de l'écoute et de l'accompagnement, car avec l'augmentation de la population, à moment donné, il n'y aura plus d'écoles, plus de crèches, plus de transports, plus de ceci et de cela. Est-ce assumable si le retard est significatif ?

Enfin, c'est surtout insupportable philosophiquement et sociologiquement, parce que l'on peut tout de même considérer que la capacité d'absorption de l'évolution des citoyens par une population a des limites. On ne peut pas changer aussi brutalement la démographie d'une commune.

Cela fait donc beaucoup. J'ajoute que chaque commune a son histoire et son destin. Par exemple, nous n'avons pas décidé aujourd'hui qu'Hyères serait une capitale touristique, puisqu'elle l'a été depuis plus d'un siècle, et si l'on observe qu'elle est une capitale environnementale incontestable de la France, nous n'y pouvons rien. On s'en réjouit le lundi, et on demande d'y construire le mardi ! Si l'on se satisfait du fait qu'Hyères est la capitale agricole de la Métropole, et même du département, la CDPENAF, qui est une commission donnant un jugement sur le PLU et qui recense de nombreux représentants du monde agricole, a émis un avis défavorable sur le PLU de 2017, parce que je n'avais augmenté les terres agricoles que de 120 hectares.

Cela concerne donc l'agriculture, l'environnement, le tourisme, ainsi que le patrimoine, car nous sommes également bloqués par l'AVAP ou les Sites Remarquables, ce qui est heureux, afin de préserver ce patrimoine exceptionnel, avec la cité médiévale, les rues victoriennes et le reste.

De toute façon, même si nous n'étions pas bloqués, nous n'y ferions rien non plus. On ne va pas faire des gratte-ciels à côté de la tour des Templiers ! Il y en a déjà un, et nous n'en ferons pas un autre.

Il est vrai que tout cela fait beaucoup. J'ai donc exprimé cette philosophie à plusieurs reprises aux responsables nationaux et au préfet. Je souhaite qu'elle soit partagée et, de ce point de vue, je vous ai communiqué une motion qui ne me paraît pas excessive et qui, si elle était votée à l'unanimité, montrerait que ce problème est globalement partagé – je ne parle pas des modalités – par les citoyens hyérois à travers les élus du Conseil municipal.

Si vous voulez intervenir, je vous laisse le soin de le faire.

M. MASSUCO : Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire. Certains jours, nous nous sentons perplexes, pour différentes raisons, d'une part parce que nous avons envie d'aller dans le sens de ce que vous dites, et d'autre part parce que nous ne comprenons pas.

Je dois dire que j'ai été assez séduit par la commission sur les logements sociaux que vous avez créée, et j'espère que d'autres réunions se tiendront. Lors de cette commission, vous avez envisagé un certain nombre d'hypothèses, et je dois dire que le courrier de réponse que vous avez établi à l'attention du préfet, à la suite de la mise en œuvre de la procédure contradictoire de carence qu'il vous a établie le 10 juillet 2020, rejoignait plutôt mon assentiment, avec des problématiques diverses et variées qui étaient conformes aux exigences de la vie sociale et de la démographie hyéroise.

Cependant, je suis perplexe, car lors de cette commission, il me semble – peut-être à tort – avoir fini l'intervention ou le temps de parole que vous m'avez donné en indiquant que nous étions prêts à nous battre à vos côtés pour empêcher que la Ville soit mise en carence et pour lui permettre de grandir démographiquement comme il se doit, mais que nous ne pouvions être à vos côtés pour des questions de compétence quant à l'autorisation à donner de modifier la loi SRU.

Finalement, de manière perplexe, j'ai eu le plaisir de lire la motion que vous envoyez et que vous avez eu la gentillesse de nous adresser. Elle est rédigée en deux lignes et demande, de façon unanime, que l'application de la loi SRU tienne compte des réalités historiques, géographiques et normatives de notre commune. Cela revient à dire : « Modifions la loi SRU, ou demandons sa modification. » Or là, je ne comprends plus, car si je peux entendre ce que vous dites sur la loi SRU, que certains considèrent comme une loi injuste, je ne suis pas en phase avec cette injustice. En effet, il faut bien comprendre que cette loi a été votée en 2000, avec l'année 2025 pour objectif. Vous n'êtes pas responsable de tout, puisqu'entre 2000 et 2014, deux maires se sont succédés et n'ont pas respecté les objectifs de la loi SRU. Néanmoins, on a tout de même 25 ans pour se mettre en conformité avec une loi votée lors de l'année 2000.

Je ne comprends plus pourquoi cette loi dite injuste permettrait à 80 % des Hyérois qui pourraient en bénéficier de pouvoir vivre dans la ville qui les a vu naître. En effet, vous me permettrez de ne pas pouvoir vous rejoindre sur la démographie sociale et culturelle, car je crois qu'une ville grandit à sa façon, mais quand on regarde la démographie, j'ai tout de même la sensation que cette ville a fait l'objet de nombreux projets constructifs et que la démographie ne s'est pas rajeunie pour autant. Je n'ai pas plus de collègues d'enfance habitant sur Hyères que d'autres générations. On a eu, semble-t-il – mais c'est une vision erronée, puisque les statistiques démontrent partiellement le contraire –, une visée différente sur la population, qui a plutôt vieilli sur la ville d'Hyères. Aujourd'hui, je me dis que la loi SRU n'a servi à rien, et c'est toute la problématique, parce que son objectif n'a pas été rempli par les différentes municipalités qui sont venues avant, mais également pendant votre mandature.

Quand je vous entends dire que nous ne pouvons pas être carencés, parce que nous faisons des efforts, je suis d'accord avec vous. Le paysage hyérois est exceptionnel, et on doit en tenir compte. En revanche, je lis – hier soir, un peu tard, vous m'en excuserez – sur le site du gouvernement qui a été mis à jour le 28 septembre 2020, soit trois jours en arrière : « Transparence logement social - Taux de logements sociaux à Hyères : 11,51 % en 2002, et 12,44 % en 2015. » Le gouvernement s'arrête à l'année 2015, mais vous nous avez donné les chiffres en commission et les avez rappelés ce matin : en 2020, le taux de logements sociaux est de 13,5 %. J'entends bien que nous avons un grand retard et qu'il est totalement injuste que le gouvernement, *via* le préfet, tente de nous carencer pour faire en sorte que nos générations paient les pénalités de ce qui n'a pas été fait précédemment. Toutefois, cette loi SRU doit être appliquée de manière stricte, parce qu'elle est la seule possibilité de rendre juste une situation injuste.

Parfois, on pense à tort, et c'est la raison pour laquelle je me réveille perplexe. Que ce soit ce matin ou lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, j'aurais souhaité que vous prévoyiez cette motion après avoir reçu la réponse de la Préfecture. Peut-être l'avez-vous déjà eue, mais nous n'en avons pas été informés. Dont acte. La seule chose que nous savons est que dans la presse, depuis plusieurs jours, différentes communications sont faites pour dire : « Cette loi SRU est injuste, nous ne pouvons pas l'appliquer. Aidez-nous. » J'ai également vu les réponses de la Préfecture, notamment des services de la Direction Départementale, qui dit : « Avant de demander de l'aide, appliquez les textes et les objectifs. » Ne le prenez pas de manière péjorative, mais c'est ce que j'appelle le syndrome « Calimero ». En effet, à un moment donné, plutôt que de nous plaindre, battons-nous pour faire en sorte d'améliorer les dispositions nécessitées par la loi SRU. Quand vous nous demandez, lors de la commission, de venir à vos côtés, nous y serons pour nous battre contre les injustices de la loi SRU, mais cela implique-t-il de modifier la loi SRU ? Je vous dis : « Non ! » Cela revient-il à mettre en place une politique de logements sociaux différenciée entre les différentes communes du département ou de la métropole ?

Je ne vois pas comment vous ferez, à moins que les maires de La Crau ou de La Valette acceptent de prendre tous les logements sociaux que nous ne ferons pas à Hyères, auquel cas j'aurais un plaisir non dissimulé.

Je crois qu'il faut être pragmatique et ne pas utiliser une loi comme un système de victimisation qui nous empêche de la mettre en œuvre. Nous ne pouvons pas utiliser une loi pour nous permettre de ne pas réaliser les constructions de logements SRU qui étaient prévus. Aujourd'hui, si l'on m'avait dit qu'aucun projet constructif n'avait eu lieu à Hyères depuis l'année 2000 ou 2014... Au demeurant, il y en a eu, puisque 385 logements sociaux ont été réalisés sur la dernière période triennale, selon la lettre de la Préfecture. On pourrait parler de la carence, mais je n'y reviendrai pas ce matin, car ce n'est pas le sujet. En l'occurrence, même si une procédure de carence a été mise en œuvre ou tentée par le préfet, pour le moment, il ne me semble pas que nous ayons été carencés. Cela viendra peut-être, mais à ce moment-là, vous le signalerez et, comme je vous le dis, nous serons à vos côtés. Il faut savoir que la loi SRU prévoit des bilans triennaux pour vérifier si tout est mis en œuvre pour l'application de ladite loi et, dans son courrier, le préfet dit que sur la dernière période triennale, vous aviez envisagé 934 logements sociaux, mais seulement 385 ont été prévus. Que se passe-t-il à Hyères ? J'ai entendu la lettre que vous avez évoquée, qui me paraissait bien motivée. Je suis persuadé que vous avez indiqué au préfet que ces logements n'ont pas pu être réalisés pour différentes raisons qui ont pu être justifiées, ce qui entraînera une non-carence, comme vous et moi le savons.

Par conséquent, aujourd'hui, s'il s'agit de modifier la loi SRU, je vous dis : « Non. » Je conclus en vous disant que nous n'approuverons pas la motion que vous avez indiquée, non pas parce que nous la trouvons injuste, mais parce que j'ai conclu la commission ainsi, et j'en ferai autant pour mon intervention : battons-nous à vos côtés pour modifier le PLU, et si le préfet nous carence, nous apprécierons, mais pour l'instant, ce n'est pas l'objectif.

Mme PORTUESE : Monsieur le Maire, merci. Vous savez que cette loi SRU et cette « bétonisation », comme vous le disiez, ont fait couler beaucoup d'encre lors des dernières élections. En tout cas, pour ma part, je me réjouis de cette motion, que je voterai favorablement. Il est vrai que pour moi, cela vient peut-être un peu tard, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Vous avez dit vous-même que cette loi est schizophrène au regard des contraintes environnementales. Elle s'oppose à d'autres lois et, effectivement, il est très compliqué de faire la part des choses et d'arriver à une juste mesure. Il faut des logements sociaux, car nous devons répondre aux besoins des Hyérois qui y sont éligibles, mais notre démographie correspond à l'échelle de notre ville, et si l'on construit pour construire, les infrastructures et les services publics ne seront pas présents pour répondre à une démographie supplémentaire.

Vous avez également émis l'idée de territorialiser cette loi SRU à l'échelle du département ou de la métropole, par exemple, et je pense que c'est une bonne chose.

Ce ne sera peut-être pas facile à mettre en place, mais c'est une piste de réflexion. Nous en avons déjà parlé, mais je vous propose également d'investir ou de réfléchir sur les logements vacants sur la ville, notamment ceux qui le sont depuis deux ou trois ans. C'est une autre piste de réflexion à envisager.

En tout cas, je voterai pour cette motion, parce qu'à mon sens, elle participe d'une bonne initiative.

Mme COLLIN : Quant à nous, nous approuvons cette motion. Nous y sommes d'autant plus favorables que nous avons toujours combattu le chiffre exorbitant et aveugle de 25 % de cette loi SRU.

Nous voulons également rappeler, comme Madame PORTUESE l'a fait, que pour développer le nombre de logements sociaux, la construction n'est pas l'unique solution. En effet, nous pourrions développer les partenariats avec le privé, auxquels nous tenons beaucoup, pour garantir les loyers et inciter à la réhabilitation de nombreux logements vides à Hyères, cette expérience ayant été faite avec succès dans de nombreuses grandes villes.

M. LE MAIRE : Merci. S'il n'y a pas d'autre intervention, je ferai quelques commentaires, si vous le permettez.

Vous dites que les maires n'ont pas respecté la loi SRU. C'est un réquisitoire que vous faites à l'égard de mes prédécesseurs, puisque vous ne me l'avez pas adressé pendant tous les mois qui ont précédé en disant que je construisais trop. Monsieur POLITI et Monsieur RITONDALE apprécierons la remarque. Je ne la juge pas, mais je l'enregistre.

Vous évoquez l'évolution du taux de logements sociaux. Bien sûr, c'est long, car la loi intègre une autre exigence, qui est celle de mixité sociale, ce qui est heureux. D'ailleurs, dans le courrier que Monsieur le Préfet m'a adressé avant-hier, il rappelle qu'il faut satisfaire un certain taux de PLUI, de PLS, etc., et qu'il faut également du libre, puisqu'il indique dans le paragraphe suivant : « Dans les projets que vous ferez, il faudra au moins 25 % de logements sociaux », soit 75 % de logements qui ne le seront pas. Cela signifie simplement que quand on a des projets, la fraction entre les logements sociaux et le total des logements fait que l'on a une augmentation du numérateur, mais également du dénominateur. Par conséquent, l'évolution est extrêmement lente. Il est vrai que lorsque nous sommes passés de 11,5 % à 12,4 %, une politique volontariste a sans doute été menée, mais les logements sociaux étant inclus dans des projets plus vastes, parce qu'autrement, on ne peut pas les réaliser, ni économiquement, ni sociologiquement, puisque la mixité doit être respectée, c'était une performance. Quand nous sommes passés de 12,4 % à 13,5 %, c'est à nouveau une performance, et même si nous allions au bout du bout, nous passerions à 14,5 % ou à 15 %. Aujourd'hui, le fait d'imaginer les 25 % est une utopie totale. C'est une direction, comme je l'ai indiqué à Monsieur le Préfet, ainsi qu'une ardente obligation, mais cela ne peut pas être une obligation numérique, car elle est impossible à satisfaire.

Par ailleurs, vous dites qu'une partie de la motion vous convient et que vous ne pouvez pas en avaliser une autre. Je le respecte. Simplement, il n'est pas interdit à une assemblée communale d'émettre des idées – parce qu'elle est sur le terrain et confrontée à la réalité – dont les parlementaires ou éventuellement le gouvernement peuvent s'imprégner. J'entends le Premier ministre dire – certes, à intervalle irrégulier – qu'il faut s'appuyer sur les élus locaux, revenir vers le territoire et tenir compte de ses expériences, mais nous ne dirions pas ce que nous pensons d'une loi qui ne s'applique que pour notre territoire ? Je crois que c'est notre devoir, et la façon dont il est procédé ne consiste pas du tout à dire qu'il faut supprimer la loi SRU, mais qu'il serait souhaitable de l'amender, soit par l'extension du périmètre soit par un passage aux flux. Si vous dites : « Nous ne voterons pas, parce que vous faites ces propositions et que cela signifie que l'on supprime la loi SRU », je respecte votre décision, mais je ne la comprends pas. Je crois que quand on a quelques idées venues du terrain, ce n'est pas prétentieux, mais les petits élus ou petits maires que nous sommes ont le droit de les faire remonter aux grands savants parisiens. Je pense que c'est une bonne chose et, bien entendu, je le maintiens.

Dans la dernière période, où Monsieur le Préfet dit que nous n'avons fait que 350 logements sociaux, le problème est que le potentiel s'épuise. Dans les années précédentes, Dieu sait si j'ai entendu des « fatwas » sur les Bosquets, les Salins, etc., avec des caméras devant, dénonçant le « génocide environnemental », et nous l'avons tout de même fait, mais le potentiel s'est épuisé, et au fur et à mesure que le temps court, bien entendu, les possibilités s'amenuisent.

On a parlé de schizophrénie, et je parlerai d'hypocrisie de la loi SRU, car je voudrais également faire remarquer que l'on tient compte des agréments. Quand vous avez un beau projet bien ficelé, vous le présentez, et on vous donne 150 agréments. Derrière, il y a un recours, ce qui fait que l'on ne construit pas, et tout le monde s'en moque. C'est insupportable ! Ce qui compte est tout de même la réalité de ce qui est fait. Par exemple, récemment, quand quelqu'un fait un recours sur la ZAC de la Crestade, avec 450 logements, dont 150 sociaux, je ne sais pas quel jugement vous émettez, mais il va aux antipodes de la démonstration que vous venez de faire, puisqu'il empêche de réaliser une partie de ce que vous souhaitez, ce qui est pour le moins original.

Pour le reste, je voudrais commenter deux derniers points. Sur les logements vacants, j'ai entendu les demandes, et sachez que nous sommes attentifs à tout cela. VAD, ici présent et qui rapportera sur un autre sujet tout à l'heure, fait la chasse permanente à tout ce qui peut être réhabilité ou vacant dans tous les quartiers de la ville et, quand nous le pouvons, parce que nous ne pouvons pas non plus violer la propriété privée, qui est un droit constitutionnel, nous allons voir ces logements sociaux. Si des partenariats sont possibles, ils seront créés, mais c'est une goutte d'eau par rapport à ce qui nous est demandé, même si elle est importante.

Enfin, le malheur du monde n'a pas de territoire, et il est donc légitime que nous soyons solidaires avec toutes les personnes, notamment les plus en difficulté, qui sollicitent des logements sociaux. Cependant, quand vous apprenez que sur 2 500 demandes de logements sociaux sur la ville d'Hyères, 900 ou 950 émanent de gens qui sont à Hyères, je pense que l'une des difficultés de cette loi est peut-être que ce n'est pas très incitatif. Je ne demanderai pas au contribuable hyérois si cela le gêne ou pas de financer des logements sociaux au profit de communes qui n'ont pas fait leur devoir en ne les réalisant pas, mais c'est une très grande difficulté, d'autant plus que nos possibilités de les affecter sont liées à l'investissement réalisé. Bien sûr, nous sommes très majoritaires. Cela comprend la Préfecture et l'État, puisqu'ils aident la création de logements sociaux, ce qui est très bien, ainsi que le bailleur social, le 1 % patronal et la commune, mais cette dernière ne peut pas non plus financer trop au-delà de ses moyens, même si certaines délibérations sont impressionnantes, et son contingent est en moyenne de 10 ou 15 % de réservataires. Heureusement, la Métropole nous confie le sien, et nous entretenons de bonnes relations avec la plupart des bailleurs sociaux – dans ce cadre, je remercie Mme GALLART de plaider –, mais le principe est que n'importe qui peut être candidat à un logement social à Hyères. C'est bien, mais c'est tout de même original et, en termes d'incitation, c'est peut-être malvenu. Cela ne m'a pas affecté, mais je fais ce constat. Il faudrait peut-être une proportion suffisante au moins au niveau régional. D'ailleurs, cela peut être utile au plan de l'équilibre sociologique.

C'est un débat intéressant. Monsieur MASSUCO, vous avez dit que vous étiez perplexe, et je le suis également en voyant quelqu'un qui dit : « Il ne faut pas dénaturer la commune. Nous plaiderons pour qu'il n'y ait pas de carence, mais il faut maintenir toutes les exigences de la loi SRU. » J'aurais aimé que nous trouvions une convergence, en grands garçons, pour demander des évolutions qui me paraissent mutuellement compatibles, mais je ne désespère pas que nous y parvenions un jour.

Je mets aux voix la motion telle que je vous l'ai proposée. J'aurais aimé que le vote soit unanime, mais chacun se déterminera.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI.

Par ailleurs, une note vous a été jointe en amont de l'ordre du jour. En effet, nous avons reçu une lettre pour l'élection des membres de la Commission départementale de conciliation en matière d'élaboration des documents d'urbanisme. C'est une usine à gaz. Les critères pour les candidatures sont très compliqués : il faut des maires de commune, et il ne peut pas y avoir plus de deux personnes d'une même commune dans les listes présentées. Ces candidatures se font directement auprès de la Préfecture, par courrier, avant le 6 octobre.

Vous lirez cela attentivement. Je souhaiterais qu'il y ait une approche collective de TPM, avec un certain nombre de maires ou d'élus de chaque commune pour représenter les territoires métropolitains et éventuellement varois, mais personne n'avait jamais entendu parler de cela. C'est la réponse qui nous a été faite hier à la Métropole. Je vous le communique, et chacun essaiera de l'interpréter.

Si vous le voulez bien, nous passons à l'ordre du jour au sens strict.

**AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - METROPOLE
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - Commission locale d'évaluation des
transferts de charges - Désignation des membres du Conseil Municipal**

M. LE MAIRE : Nous devons élire un titulaire et un suppléant. Compte tenu de l'objet financier, vous me permettrez de proposer :

- Madame MANA en tant que titulaire ;
- Madame BATTESTI en tant que suppléante.

S'il n'y a pas d'autre candidat et si vous l'acceptez, nous faisons un vote à main levée.

Mme COLLIN : Nous nous abstenons, non pas sur la candidature de Mesdames MANA et BATTESTI, car ce n'est pas le problème, mais sur tout ce qui concerne la Métropole, car nous sommes contre le principe qui représente une perte d'autonomie pour notre commune. Nous ne referons pas le débat, mais nous constatons, justement par ce genre de délibérations, que son fonctionnement est très complexe, voire souvent ubuesque. C'est une sorte d'usine à gaz, comme vous venez de le rappeler très justement.

M. LE MAIRE : Bien. Je mets au voix les deux élues proposées.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel
EYNARD TOMATIS**

**AFFAIRE N° 2 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CONSEILS
PORTUAIRES DES PORTS situés sur le territoire de la Commune d'HYERES les
PALMIERS - Désignation des représentants du Conseil Municipal**

M. LE MAIRE : Nous avons quatre ports concernés. Je vous propose l'adjoint aux Ports et le représentant des ports au Conseil départemental :

- Pour Porquerolles : Monsieur Francis ROUX, membre titulaire, et Monsieur Jean-Luc BRUNEL, suppléant ;
- Pour L'Aiguade Du Levant : Monsieur Francis ROUX, membre titulaire, et Monsieur Jean-Luc BRUNEL, suppléant ;
- Pour la Tour Fondue : Monsieur Francis ROUX, membre titulaire, et Monsieur Jean-Luc BRUNEL, suppléant ;
- Pour le Port de la Madrague, Monsieur Jean-Luc BRUNEL, membre titulaire, et Monsieur Francis ROUX, suppléant.

S'il n'a pas d'observation, je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS

AFFAIRE N° 3 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA COMMUNE D'HYERES LES PALMIERS - Renouvellement - Désignation des représentants du Conseil Municipal

M. LE MAIRE : Là, c'est un peu compliqué, puisqu'il s'agit d'une représentation proportionnelle. Chaque groupe, après avoir communiqué avec eux, nous a fait ses propositions.

- Pour le groupe « 'Une Passion pour Hyères » :

- Membres Titulaires :
 - Mme BERNARDINI ;
 - Mme MANA ;
 - M. CORNILEAU ;
 - Mme BATTESTI ;
 - Mme RITONDALE ;
 - M. GIRARDO ;
 - M. BRUNEL ;
 - M. LIBESSART ;
 - M. THIEBAUD ;

- M. ROUX.
- Membres Suppléants :
 - Mme MARINO ;
 - M. CUNEO ;
 - Mme SCANTAMBURLO ;
 - Mme VERDINO ;
 - M. LAFAURE ;
 - M. BERNARDI ;
 - Mme MONFORT ;
 - M. FRATELLIA ;
 - Mme DECUGIS ;
 - Mme GALLART.
- Pour le groupe « Hyères Tout Naturellement » :
 - Membres Titulaires :
 - Mme AGOSTA ;
 - M. MARION ;
 - Membres Suppléants :
 - Mme BURKI ;
 - Mme FERJANI.
- Pour le groupe « Alliances pour Hyères » :
 - Membres Titulaires :
 - M. EYNARD-TOMATIS ;
 - Mme COLLIN.

Les bulletins indiquent simplement le nom de la liste, et cela sera défini à la proportionnelle.

J'ai oublié d'indiquer le bonheur partagé par tous les élus d'accueillir, aujourd'hui, deux classes de 1^{ère} de l'école Maintenon, sur leur demande. Je salue leurs professeurs. C'est un bel exercice de sensibilisation à la démocratie locale qui nous engage. Nous avons intérêt à être bons et respectueux.

En tout cas, nous sommes très heureux de vous voir et à votre disposition pour poursuivre cette sensibilisation quand vous le souhaitez.

(Déroulement du vote à bulletin secret.)

Les résultats sont les suivants :

- **Liste « Une Passion pour Hyères » : 34 voix ;**
- **Liste « Hyères Tout Naturellement » : 8 voix ;**
- **Liste « Alliances pour Hyères » : 2 voix ;**
- **Bulletins blancs et nuls :1.**

Nous faisons les calculs, et j'indiquerai le nombre de sièges par la suite.

**AFFAIRE N° 4 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COMMISSION
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA COMMUNE
D'HYERES LES PALMIERS - Renouvellement - Nomination des représentants
des associations locales**

M. LE MAIRE : Nous avons 10 élus et, sachant qu'il faut la parité entre élus et associations, dans la mesure où 10 associations souhaitaient participer et où nous ne voulions pas faire de choix, nous prenons les 10 associations :

- Le groupement des CIL de Hyères ;
- L'Association « Accueils des villes de France » ;
- Le CIL de Sauvebonne ;
- L'association Démocratie Locale et Participative ;
- L'Union Départementale du Personnel en retraite de la Gendarmerie ;
- L'Association Hyéroise pour le Transport Ferroviaire ;
- L'Association des Usagers du Port ;
- L'Association pour la Sauvegarde de la Nature dans la Presqu'île de Giens ;
- L'Association Changer d'Ère ;
- Le CIL de Giens.

Mme PORTUESE : Monsieur le Maire, je souhaiterais intervenir sur cette délibération, si vous le permettez.

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

Mme PORTUESE : Pour le renouvellement de cette commission, vous avez procédé à un appel à candidatures par voie de presse, et je m'étonne que seulement 10 associations aient souhaité y participer, au regard du nombre pléthorique d'associations sur notre commune et de leur diversité. Par exemple, cette liste ne comprend pas d'association sportive. Pouvez-vous nous confirmer que vous n'avez reçu que 10 candidatures répondant aux critères de recevabilité ?

Par ailleurs, sauf erreur, les CIL de Giens et de Sauvebonne font déjà partie du groupement des CIL. Ne pensez-vous pas que, de fait, cela entraîne une double représentativité ? Merci.

M. LE MAIRE : Je vous confirme que nous n'avons eu que 10 candidatures, telles que je les ai citées. D'autre part, les CIL de Giens et de Sauvebonne sont peut-être dans le groupement des CIL, mais je ne les ai pas éliminés pour autant. Toutefois, si nous le faisons maintenant, il faut refaire le vote, parce qu'à ce moment-là, il ne faudra que huit élus. À vrai dire, je n'avais pas observé la même chose, car Sauvebonne et Giens sont loin. Peut-être ont-ils des logiques très particulières et qui sont complémentaires du groupement des CIL.

Si vous êtes d'accord sur ces dix associations, je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 5 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COMMISSION
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA COMMUNE
D'HYERES LES PALMIERS - Adoption du règlement intérieur et délégation à
Monsieur le Maire pour saisine de la commission**

M. LE MAIRE : Ce règlement intérieur est identique au précédent. Il vous a été distribué. S'il n'y a pas d'observation, je le mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 6 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour du Régime Indemnitaires

Mme MANA : Bonjour à tous. Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu par la réglementation. Aujourd'hui, il est proposé d'étendre le RIFSEEP aux cadres d'emplois des ingénieurs, des techniciens et des conseillers des APS. Réglementairement, il est composé d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise, ainsi que d'un complément indemnitaire variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, ce que nous appelons le CIA.

Je vous propose donc de mettre aux voix cette délibération.

M. LE MAIRE : Elle a reçu un accueil très positif des syndicats.

Mme TROPINI : Monsieur le Maire, bien sûr, nous sommes favorables à l'application de ce décret. Puisque nous abordons le sujet des régimes indemnitaires, nous profitons de cette occasion pour vous demander de bien vouloir revoir le montant des tickets restaurant alloués aux employés communaux non transférés à la Métropole. Pour mémoire, le montant actuel du ticket est de 5 € pour les agents de la Ville, contre 9,50 € pour les employés de MTPM, et cette différence n'est pas acceptable.

Par conséquent, peut-on envisager une réévaluation du montant alloué, éventuellement sur plusieurs exercices, s'il le faut, afin de gommer cette disparité et d'atteindre une égalité de traitement entre les agents ?

Bien sûr, nous convenons que cette question doit faire l'objet de négociations à venir avec les partenaires sociaux appartenant au personnel communal lors d'une prochaine réunion.

Merci de prendre en compte cette demande qui nous sembler tomber sous le bon sens.

M. LE MAIRE : Merci. Nous avons augmenté le nombre de tickets restaurant ce mois-ci, avec leur accord.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

Les résultats du vote concernant les représentants de la commune à la Commission consultative des services publics locaux sont les suivants :

- Liste « Une Passion pour Hyères » : 8 sièges ;
- Liste « Hyères Tout Naturellement » : 2 sièges ;
- Liste « Alliances pour Hyères » : 0 siège.

AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Autorisation de signature de la convention financière au titre de l'exercice 2019 avec la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Mme MANA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Je précise qu'il s'agit d'une somme de 534 718 €.

Je mets au vote.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS**

AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande globale d'aides financières au Département du Var pour l'année 2020 au titre de l'investissement

Mme MANA : Aujourd'hui, nous avons un plan prévisionnel de financement pour un coût de l'opération de 860 000 € hors taxes, concernant la création d'un club house au stade André Véran, au Pyanet.

M. LE MAIRE : Non, attendez. La délibération n° 8 porte sur la demande globale d'aide financière au Département du Var pour l'année 2020.

Chaque année, le Département finance environ 1 M€ pour la commune dès lors que nous lui proposons 3 M€, puisque 30 % sont accordés sur les propositions. Cette année, nous avons proposé les travaux divers dans les bâtiments communaux pour 1,4 M€ hors taxes, ce qui devrait déclencher 420 000 €, ainsi que l'acquisition des locaux de la copropriété de la Coupole pour 1,6 M€, ce qui produirait 480 000 €, soit un total de 900 000 €.

Il ne vous a pas échappé qu'un recours est lancé sur une délibération concernant l'autorisation d'acheter la Coupole. Nous attendrons de voir s'il se transforme en contentieux, et si tel était le cas, ce que je ne souhaite pas, à ce moment-là, nous essaierons de trouver d'autres fondements à la demande d'investissement. Si nous ne les trouvons pas, je signale simplement le coût indirect du recours qui serait ainsi produit.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2020 au titre de la création d'un club house stade VERAN au Pyanet

Mme MANA : Au titre de la demande 2020 de fonds de concours métropolitain auprès de MTPM, je vous propose la création d'un club house au stade Véran, au Pyanet. Ce bâtiment fera environ 600 m², et le plan prévisionnel de financement total est de 860 000 € hors taxes, s'établissant comme suit : 248 518 € de MTPM, 258 000 € du Conseil départemental, sur la base de 30 % du coût hors taxes, et 353 482 € de la Ville d'Hyères.

M. LE MAIRE : C'est donc le fonds de concours de TPM aux communes, et nous y puisons pour ce projet.

Mme PORTUESE : Monsieur le Maire, bien sûr, je voterai cette délibération, mais je souhaiterais une précision : les 258 000 € financés par le Département sont-ils inclus dans la subvention sollicitée dans la délibération précédente au titre des travaux divers sur les bâtiments communaux ? Si tel était le cas, cela signifierait que plus de la moitié de cette subvention pour l'année 2020 sera affectée au club house du stade Véran.

Mme MANA : Oui, Madame PORTUESE, vous avez raison. C'est effectivement compris dans la délibération précédente. Cela fait partie de l'acquisition et des travaux sur le foncier.

Mme PORTUESE : Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 1 741 000€ (soit 870 500€) contracté par la S.A d'H.L.M SFHE (Société Française des Habitations Économiques) pour financer la construction de 30 logements collectifs sociaux « ZAC du Soleil - La Recense » à Hyères suite à un réaménagement de dette

Mme MANA : La Ville d'Hyères a accordé sa garantie à 50 % pour le remboursement d'un prêt, dont le montant total s'élevait à 1 741 000 € en 2007, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et concernant la construction de 30 logements collectifs, la « ZAC du Soleil ».

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû s'élève à 1 500 573,49 €, et le montant garanti par la commune à 50 % correspond à 750 266,74 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 1 741 000€ (soit 870 500€) contracté par la S.A d'H.L.M SFHE (Société Française des Habitations Économiques) pour financer la construction de 30 logements collectifs sociaux « ZAC du Soleil - La Recense » à Hyères suite à un réaménagement de dette. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention de garantie avec la S.A d'H.L.M SFHE (Société Française des Habitations Économiques)

M. LE MAIRE : Cette délibération consiste simplement à m'autoriser à signer ce qui vient d'être dit. Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

Une précision pour Madame PORTUESE qui évoquait le nombre d'associations pour la Commission des services publics locaux : précédemment, il y en avait quatre, et nous passons à dix.

AFFAIRE N° 12 - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenant aux conventions locales d'utilisation de l'abattement TFPB

M. FRATELLIA-GUIOL : La délibération concerne l'abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les bailleurs sociaux. Il se trouve que depuis 2014, ceux ayant des logements sociaux dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville peuvent bénéficier de cet abattement de 30 %. Ces sommes servent à l'amélioration des quartiers et de la participation citoyenne des habitants. C'est une contribution importante. Chaque année, une commission permet de tracer l'animation de ces fonds, en accord avec le bailleur social. Aujourd'hui, nous signons des avenants pour continuer ce type de démarches avec ces fonds émanant des 30 % de l'abattement.

M. LE MAIRE : Merci. S'il n'y pas d'observation, je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 13 - EVENEMENTIEL - AUDITORIUM DU CASINO - TARIFICATION SAISON ARTISTIQUE

Mme BERNARDINI : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 14 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Dérogations au repos dominical pour l'année 2020 - Modification de dates

Mme BERNARDINI : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Bien sûr, cela se fait en parfait accord avec les intéressés.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 15 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire des Iles d'Or - Déplacement à l'occasion des festivités de Noël 2020

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 16 - CULTURE ET PATRIMOINE- La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Acceptation d'un don de Bruno Pasquier-Desvignes et autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat de don

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous retrouvons la personnalité de Bruno PASQUIER-DESVIGNES que j'ai évoquée au mois de juillet dernier quand il a fallu vous demander d'accepter un don de carnets de voyage qu'il faisait à ce moment-là. Je ne reviens donc pas sur sa personnalité, ni même sur son génie, car vous savez tout le bien que nous pensons de lui.

Il fait un nouveau don au musée, constitué de 34 dessins d'oiseaux. Nous le soumettrons à la Commission scientifique régionale d'acquisition, comme cela a déjà été fait, pour qu'il puisse entrer dans les collections labellisées Musée de France, ce qui constituera une protection définitive pour ces œuvres qui enrichissent ainsi le musée.

Nous sommes très reconnaissants à Bruno PASQUIER-DESVIGNES, car c'est le troisième don qu'il fait : un premier avec des fleurs, le deuxième avec les carnets de voyage et, à présent, des dessins d'oiseaux. Nous espérons que le label Musée de France viendra appuyer la valeur de ces œuvres. En tout cas, nous adressons toute notre gratitude à Bruno PASQUIER-DESVIGNES, et nous en reparlerons. Merci d'approuver ce don.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 17 - CULTURE ET PATRIMOINE- Conventions d'édition avec la Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP) - Autorisation à Monsieur le Maire de signer ces deux conventions

M. CARRASSAN : Cette délibération relève de la bonne gestion. En effet, la Ville est amenée à éditer divers supports (catalogues, brochures, cartes postales) pouvant être soumis à des droits de reproduction. Plusieurs organismes gèrent les droits d'auteurs auxquels nous sommes soumis, dont l'un s'appelle la SADAGP (Société des auteurs des arts graphiques et plastiques), qui propose des conventions permettant de réduire les coûts liés aux droits de reproduction. Il est donc bien d'aller dans le sens de ces conventions, car c'est l'intérêt de la Ville.

Nous avons deux conventions : l'une pour les éditions papier, et l'autre pour les éditions numériques. Si vous permettez au Maire de les signer, nous réduisons les coûts de ces reproductions. Merci.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 18 - CULTURE ET PATRIMOINE - Service Patrimoine - Convention de partenariat entre la Commune, le Parc national de Port-Cros et le photographe Michel Eisenlohr

M. CARRASSAN : Cette convention, que le Maire doit être autorisé à signer par cette délibération, met en évidence un aspect du patrimoine dont on parle moins souvent par rapport à certains autres bâtiments, à savoir le patrimoine fortifié. La commune d'Hyères est très riche en la matière, puisque 28 monuments relèvent de cette catégorie :

- sept sur le continent (Olbia, le château, les enceintes urbaines, la tour des Templiers, ainsi que les batteries de la Badine, de Mauvanne et du Pradeau) ;
- deux sur le Grand Ribaud, avec la batterie et la tour ;
- neuf à Porquerolles (le fort du Petit Langoustier, le fort du Grand Langoustier, la batterie du Bon Renaud, le fort Sainte Agathe, la batterie du Lequin, le fort de l'Alycastre, la batterie de la Repentance, la batterie des Mèdes et la batterie du Galéasson), ce qui est considérable ;
- sur l'île de Bagaud, tout près de Port-Cros, on trouve quatre batteries construites au temps de Napoléon III, au Nord, au Sud, au Centre et à l'Est ;

- cinq forts à Port-Cros (ceux du Moulin, de l'Estissac, de l'Éminence, de la Vigie et de Port Man) ;
- le fort Napoléon sur l'île du Levant, qui est privé.

De l'antiquité à la fin du XIXe siècle, ces monuments sont les témoins de l'enjeu de la rade d'Hyères à ces époques, qui était exclusivement militaire et guerrier. Aujourd'hui – autre temps, autres mœurs –, l'enjeu de la rade d'Hyères est exclusivement environnemental et touristique. Vous voyez qu'elle a survécu à je ne sais combien de violences guerrières ou de batailles navales meurtrières, et j'espère qu'aujourd'hui, elle survivra à l'afflux des touristes.

Le photographe que nous avons en vue pour réaliser la couverture de ce patrimoine est Michel EISENLOHR. Il a déjà réalisé une commande pour la Ville, qui avait été exposée à la tour des Templiers durant l'été 2019. L'exposition s'appelait « Mystérieuse beauté », où il photographiait des monuments que vous connaissez tous, mais avec une lumière et des angles qui les rendaient nouveaux à nos yeux. D'une certaine manière, il nous les faisait redécouvrir, et cette exposition était très réussie.

Suite à cette convention entre la Ville, le Parc National et lui-même, si vous autorisez Monsieur le Maire à la signer, il photographiera tout le patrimoine fortifié de la commune, et cela donnera lieu à une exposition prévue pour l'hiver 2021-2022, à la tour des Templiers, ainsi qu'à un catalogue.

Mme PORTUESE : Monsieur le Maire, j'ai lu la convention de partenariat annexée à la délibération. Au paragraphe 4.2, intitulé « Engagement de la commune », je relève que la commune prendra en charge la rémunération du photographe, incluant ses indemnités de défraiement et ses droits d'auteur. Toutefois, aucun montant n'est indiqué. Pouvez-vous nous le préciser ?

Par ailleurs, sans remettre en question la qualité de son travail, puisque j'avais vu son exposition et que c'est un photographe remarquable, pouvez-vous nous éclairer sur ce choix ? Pourquoi lui en particulier, et pas un autre ?

M. CARRASSAN : Le coût de son intervention est arrêté à 11 000 €. Bien entendu, la Ville détiendra tout ce travail photographique et le fera entrer dans ses collections patrimoniales.

Nous avons choisi ce photographe tout simplement parce qu'il est bon. Il est excellent dans la perception des paysages et des bâtiments. Actuellement, une exposition de son travail se déroule à Marseille, à la Vieille Charité, après un reportage qu'il a fait en Syrie sur les édifices qui ont survécu à tous les épisodes douloureux que nous savons. Son talent est reconnu, et nous le reconnaissons également à Hyères. C'est la raison pour laquelle il a été choisi.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 19 - UNIVERSITÉ DU TEMPS DISPONIBLE : tarification spécifique à la situation sanitaire

M. CARRASSAN : Toujours dans la bonne gestion de nos opérations, nous parlons de l'Université du temps disponible, dont nous avons rouvert la session quelques jours auparavant, avec notre collègue Isabelle BUTTAFOGHI. En résumé, c'est une invitation à la culture générale, et il est bien de la part de la Ville de faire cette invitation aux Hyérois.

En 2020, la crise sanitaire a perturbé le déroulement de cette université. De ce fait, des activités pour lesquelles les gens s'étaient abonnés ont été suspendues, et il faut donc les dédommager. Par conséquent, soit nous reportons leur inscription de 2019 sur 2020-2021, soit nous les remboursons suivant les tarifs que vous avez sur la délibération, selon que l'abonnement est annuel ou trimestriel. C'est assez simple et de bon sens, compte tenu de ce que les gens ont vécu.

Pour la saison 2020-2021, nous proposons un tarif à 5 € la conférence ou l'atelier.

Mme BURKI : Monsieur le Maire, je souhaiterais intervenir sur cette délibération. Évidemment, je suis d'accord avec ce que vous dites. Il s'agit d'adapter la tarification des conférences et des ateliers de l'Université aux mesures sanitaires en dédommageant les abonnés 2019-2020 et en leur proposant 31 conférences, me semble-t-il.

Cependant, concernant ces conférences qui n'ont pas pu être honorées, si l'on regarde la tarification de l'année dernière, sachant que l'abonnement coûtait 90 €, cela met la conférence à environ 2 €. Or pour cette saison 2020-2021, on veut supprimer l'abonnement, ce qui est parfaitement plausible dans la mesure où l'on ne sait pas où l'on va avec les événements sanitaires, et on tarifie la séance à 5 €, soit 3 € de plus que l'année dernière. Sans abonnement, les 56 séances prévues cette saison reviennent à 280 €, soit un coût bien supérieur à l'abonnement de l'année précédente. Cela revient à dire que le prix de la culture à Hyères n'est pas à la portée de tous. Cependant, l'UTD présente un programme très intéressant pour la culture des retraités hyérois, et il serait dommage de leur faire payer le prix de cette situation sanitaire, qui a été l'ennemi du lien social et culturel. D'autres communes ont fait le choix de faire payer la séance entre 2 et 3 €.

M. LE MAIRE : Entre nous, peu de communes ont l'UTD, puisqu'ils viennent tous chez nous.

M. CARRASSAN : Bien sûr, on peut aller aux conférences et les payer à l'unité, mais il existe également la possibilité de s'y abonner globalement et, à ce moment-là, on revient à des prix beaucoup plus bas.

Mme BURKI : Ce n'est pas le cas cette année, puisque vous supprimez l'abonnement, ce qui signifie que si l'on fait les 56 séances, cela revient à 280 €, ou alors je n'ai pas compris.

Dans la délibération, sauf erreur de ma part, il s'agit d'adapter la tarification aux mesures sanitaires en dédommageant les abonnés 2019-2020 et en supprimant les abonnements 2020-2021 au profit de la vente à l'unité à 5 €.

M. CARRASSAN : C'est compliqué. En effet, comme vous l'avez rappelé, on ne sait pas ce que l'année sera, ni si toutes les conférences prévues pourront avoir lieu. Par ailleurs, le public ne pourra pas s'y rendre librement comme c'était le cas, et la capacité de la salle est considérablement réduite.

Tous ces paramètres se cumulant, il est difficile d'envisager un abonnement global pour cette année. Après, si nous pouvons améliorer, nous le ferons.

M. LE MAIRE : Nous tenons compte de votre observation, mais je ne pense pas qu'il y ait eu la volonté d'utiliser la crise sanitaire pour modifier la réglementation.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI.

AFFAIRE N° 20 - SPORTS - Convention tripartite entre la Ville d'Hyères, le Conseil Régional et le Lycée Agricampus portant sur la mise à disposition d'un équipement sportif de l'établissement. Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention

M. ROUX : *(Lecture de la délibération.)*

M. MARION : Monsieur le Maire, je souhaiterais simplement une précision. En effet, je suis assez étonné que dans la convention jointe à cette délibération, la commune ne figure pas dans les parties contractantes. Cette convention désigne la Région, le deuxième contractant étant l'établissement public local d'enseignement, mais ensuite, il n'y a plus rien. L'utilisateur est mentionné, mais ce n'est pas rempli. Peut-être la commune a-t-elle vocation à remplir cette case, mais j'aurais simplement voulu une précision.

M. ROUX : Nous sommes l'utilisateur.

M. MARION : Ce n'est pas rempli.

M. LE MAIRE : On peut difficilement passer une convention pour un autre utilisateur, mais nous le précisons. Merci beaucoup.

Cette observation étant faite, je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 21 - EDUCATION - Indemnité représentative du logement des instituteurs

Mme MARINO : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'opposition ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 22 - HABITAT - Convention de partenariat entre la Commune d'Hyères et le bailleur social LOGIREM - Aide communale au financement du programme LA PALMERA

M. LE MAIRE : Ce programme, situé au 1, allée des Palmiers, comprend 24 logements en libre et 16 logements locatifs sociaux. La Ville contribue au budget de l'opération à hauteur de 20 000 €, ce qui donne des droits dans l'affectation, de façon très limitée. C'est le principe habituel : ces 20 000 €, ou quelle que soit la somme de ce type, figurent en dépenses d'investissement, et on les retrouve en recettes de fonctionnement en T+2.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 23 - HABITAT - Concession d'Aménagement pour le
Renouvellement Urbain du Centre-Ville et du quartier de La Gare 2018/2028.
Compte-rendu annuel à la collectivité. Année 2020**

M. LE MAIRE : Le titre lui-même est déjà évocateur, puisqu'il s'agit du renouvellement urbain du centre-ville et du quartier de la Gare, ce qui signifie qu'une extension du périmètre a été opérée. J'ai demandé à Monsieur LAROCHE, qui dirige notre antenne de VAD et qui est en charge de ce dossier, de le présenter. Je peux déjà dire que le travail réalisé est tout à fait remarquable et que nous nous réjouissons de la relation entre la commune et VAD.

M. LAROCHE : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, comme Monsieur le Maire vient de l'indiquer, dans le cadre de la concession d'aménagement pour le renouvellement urbain du centre-ville d'Hyères, qui concerne à la fois le centre-ville, le centre ancien, l'avenue Gambetta et le quartier de la Gare, chaque année, nous devons remettre le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC), ce que nous avons donc fait pour l'année 2020. Ce CRAC comporte une partie du bilan de ce qui a été réalisé au 31 décembre de l'année précédente, en l'occurrence 2019, ainsi que les perspectives sur les années suivantes.

Je vous propose de balayer à la fois synthétiquement, mais également exhaustivement toutes les sous-opérations qui composent cette opération de renouvellement urbain du centre-ville et, bien sûr, de faire un petit point financier.

Sur l'écran, vous voyez le périmètre que j'évoquais, qui couvre une centaine d'hectares. Dans toute la programmation des différentes actions ou opérations que nous conduisons dans ce périmètre pour le compte de la commune, on peut retrouver trois grandes thématiques :

- la réhabilitation de l'habitat, notamment privé ;
- tout ce qui a trait à la requalification du cadre de vie, avec son embellissement et son amélioration à travers un programme assez ambitieux d'aménagement urbain ;
- le volet concernant la revitalisation commerciale et artisanale.

Concernant le premier volet « réhabilitation de l'habitat », nous utilisons notamment un outil qui a déjà été beaucoup employé par le passé à Hyères, mais dans un périmètre plus restreint, sous une forme différente et avec d'autres moyens, à savoir l'OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain). Il s'agit d'un dispositif incitatif d'aide financière au bénéfice de tous les propriétaires situés dans le périmètre de la concession d'aménagement que nous avons vu.

Ces derniers bénéficient d'aides financières pour réhabiliter leur patrimoine, que ce soient les intérieurs, les logements ou les parties communes d'immeubles. Les copropriétés peuvent également en bénéficier. Cela concerne tout type de propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le louent. Pour financer tout cela, la commune et la Métropole, qui ont désormais la compétence Habitat et qui pilote l'opération avec la commune, ont fait un tour de table pour réunir un maximum de partenaires financiers, tels que l'Agence nationale de l'habitat, les différentes collectivités territoriales (Région, Département), etc.

Nous avons donc rendu le bilan de cette première année. Je n'entrerai pas dans le détail des chiffres, mais globalement, l'opération fonctionne bien. Toutefois, nous avons constaté que les résultats ne sont pas homogènes dans l'ensemble du périmètre. En effet, assez logiquement, le périmètre qui a toujours été plus ou moins concerné par ces aides, à savoir la partie vieille ville et centre-ville, continue à bien fonctionner, mais les résultats étaient un peu moins bons sur tous les nouveaux secteurs (l'avenue Gambetta et le quartier de la Gare). C'est essentiellement un problème d'information. Il faut reconnaître que l'année qui vient de s'écouler n'a pas été très propice à faire de la communication. Nous sommes en train d'y remédier et, d'ailleurs, nous en voyons les premiers résultats, puisque nous tenons une permanence dans le quartier de la Gare, et celle-ci voit sa fréquentation augmenter de manière très importante.

M. LE MAIRE : C'est également à travers cette politique que, lorsque les logements sont vacants ou abandonnés et que l'on est dans la réhabilitation, on peut obtenir des logements sociaux.

M. LAROCHE : Je vous le confirme. D'ailleurs, les logements vacants font partie des cibles prioritaires. Grâce à cet outil, qui est uniquement incitatif – il faut que les propriétaires souhaitent en bénéficier –, en moyenne, une grosse quinzaine de logements vacants depuis au moins six mois sont remis sur le marché chaque année à travers ce dispositif, et depuis que les OPAH existent sur le centre-ville d'Hyères, nous en sommes à plus de 400. Cela a donc un impact non négligeable dans cette direction.

D'un point de vue financier, sur la colonne de gauche, on voit les différents partenaires qui apportent ces aides directes aux propriétaires. Globalement, les enveloppes sont mobilisées, puisque l'on est à 93 % de leur utilisation. Sur l'année qui vient de s'écouler, cela a généré 5 M€ de travaux dans le parc privé, ce qui représente également un soutien non négligeable pour l'artisanat local, puisque la grande majorité des entreprises est locale.

Vous avez quelques photographies de réalisations faites au cours de cette année à travers ce dispositif. On voit un logement avant/après chez un propriétaire occupant son logement en résidence principale, ainsi qu'un logement locatif conventionné « social » qui, bien qu'il soit privé, entre dans la comptabilisation des logements relevant de la loi SRU. C'est officiellement un logement social, pour une durée déterminée, certes, mais il sera comptabilisé pendant plusieurs années.

Ensuite, vous avez les réhabilitations complètes d'immeubles, notamment avec un exemple sur la place République, mais nous aurions pu mettre beaucoup plus de photos.

Comme je le disais, l'outil que nous venons de voir est incitatif. Il en existe un deuxième, qui a déjà été utilisé ponctuellement par le passé et qui sera mis en œuvre dans les toutes prochaines semaines, à savoir l'outil de restauration immobilière, qui constitue un moyen d'aller un peu plus loin et de contraindre des propriétaires à faire les travaux. En l'occurrence, cela concerne le secteur articulé au-dessus de l'avenue des Îles d'Or et de l'avenue Général de Gaulle, plutôt au nord de ces avenues. Après des enquêtes de terrain, en entrant dans tous les immeubles de ce secteur, nous en avons identifié 16 qui sont particulièrement dégradés et vacants. On est à 70 % de taux de vacance sur ces immeubles, lesquels représentent 69 logements, ce qui fait plus d'une quarantaine de logements vacants. Sur ces immeubles, cette procédure de restauration immobilière permettra d'imposer la réalisation des travaux aux propriétaires. C'est très contraignant, mais ces lieux sont très dégradés. Vous voyez quelques exemples : l'immeuble concerné par ces photos est celui de l'ancien SFR, sur lequel nous travaillons activement sur le rez-de-chaussée, mais vous voyez que les étages, entièrement vacants, sont très dégradés. On a également plusieurs autres immeubles, dont vous voyez l'état des parties communes ou des logements, qui sont extrêmement dégradés, ce qui justifie que l'on utilise un outil coercitif, mais qui passe par une procédure tout de même un peu longue, puisqu'il nous faut une déclaration d'utilité publique avec les services de la Préfecture.

M. LE MAIRE : Je suppose qu'il y a un arrêté de péril sur beaucoup d'entre eux.

M. LAROCHE : Oui. C'est également un moyen permettant d'accélérer toutes les procédures de péril et d'insalubrité mises en œuvre par vos services, Monsieur le Maire, avec lesquels nous travaillons très étroitement.

Cela permet également d'aller plus loin, car parfois, pour sortir du péril, un propriétaire peut se contenter de renforcer un plancher ou une toiture et laisser le logement dans un très mauvais état. Là, nous pourrions aller plus loin dans l'obligation de faire, de manière exhaustive, sur tous les programmes de travaux appropriés sur chaque immeuble.

Sur le deuxième volet concernant la requalification du cadre de vie, nous balaierons rapidement tous les aménagements urbains réalisés durant ces dernières années. Dans le cadre de la concession, 15,5 M€ ont été investis pour l'amélioration du cadre de vie à travers les espaces publics. Sur cette carte, en vert, on voit tout ce qui a déjà été réalisé par la concession et, en jaune, tout ce qui a été fait directement par la Métropole ou par la commune, selon la date de réalisation par rapport au transfert de compétences. En rouge, vous avez tout ce qui reste à faire, à savoir plusieurs espaces publics du centre historique et l'avenue Gambetta.

Vous avez quelques images de ce qui a été réalisé récemment dans le cadre de cette concession :

- la place Saint Paul et son lavoir ;
- le secteur de la rue de Limans, y compris les rues adjacentes, à chaque fois avec la volonté d'être complémentaire avec tout ce qui est lié au commerce et à l'action sur l'habitat, à travers un certain nombre de démarches ;
- le secteur de la rue Franklin et des rues adjacentes, ce qui est complémentaire avec l'action « Parcours des arts ».
- la requalification du cours de Strasbourg et du carrefour au nord, qui fait l'articulation avec l'avenue Paul Long et qui a été terminée cet été, les travaux ayant repris le jour du déconfinement, le 11 mai ;
- enfin, vous avez sans doute vu les éclairages d'un certain nombre de monuments.

Sur l'année 2020, il est surtout prévu une phase d'étude sur les prochains aménagements concernant l'avenue Gambetta et deux secteurs du centre historique, à savoir celui de la rue Fanguerot et celui de la rue du Rempart. En termes de travaux, comme je l'ai indiqué, nous avons terminé ceux qui étaient prévus pour cette année. La seule opération qui n'a pas été réalisée et qui a dû être décalée est celle du secteur de la rue Fanguerot, puisque le contexte sanitaire n'a pas permis de la faire.

Sur la revitalisation commerciale et artisanale, qui est le troisième grand volet thématique, bien entendu, au cœur de ce thème, nous avons le Parcours des arts. Sur cette carte, sur ce linéaire en boucle, en vert, on voit la quarantaine de locaux qui, aujourd'hui, ont été acquis, aménagés et loués. Les deux qui sont en rouge sont les prochains, puisque le parcours est encore complété ponctuellement, en fonction des opportunités. À ce jour, tous les locaux sont occupés. Parmi ceux qui ont été livrés cette année, quelques-uns sont assez emblématiques, dont l'ancien bar Saint Louis, en haut de la place République, qui est désormais occupé par des designers, et l'ancien Havana Café, vacant depuis très longtemps, qui renvoyait une image assez négative, ce local étant très visible, et qui est occupé par l'annexe de la Villa Noailles, à l'articulation Paul Long-Verdun-cours de Strasbourg, ainsi qu'un certain nombre de locaux. La signalétique a également été complétée pour que les visiteurs parcourent bien l'ensemble du tracé.

Ces locaux artisanaux et ateliers d'artistes cheminent par des rues qui n'ont pas une dominante commerçante, puisque le but était de renforcer l'activité commerciale du centre-ville, mais sans lui faire concurrence. Néanmoins, un volet de la revitalisation porte également sur du commerce pur.

Nous nous penchons plus particulièrement sur trois secteurs, à la demande de la commune : celui du centre historique, celui de l'avenue des Îles d'Or et de l'avenue de Limans, ainsi que le quartier du Bon Puits, articulé autour de l'avenue Alphonse Denis. Là aussi, quelques activités se sont implantées dans les mois qui viennent de s'écouler :

- sur la place Saint Paul, un petit snack a été ouvert cet été, ce qui permet à tous ceux qui se rendent là-haut de pouvoir se désaltérer, ce qui n'est pas négligeable en période estivale ;
- une fromagerie sur l'avenue Alphonse Denis ;
- un restaurant a également fait la saison sur la rue de Limans ;
- une épicerie bio, dont les travaux viennent de démarrer, juste en face de l'annexe de la Villa Noailles ;
- le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine qui, même si ce n'est pas du commerce, est très important en termes de revitalisation pour la rue de Limans.

Bien sûr, nous sommes sur plusieurs autres locaux. Pour tous ceux qui sont à l'écran, nous avons la maîtrise foncière, laquelle a été faite dans les mois qui viennent de s'écouler, sur la place République, dans le quartier du Bon Puits et dans tous les secteurs que j'indiquais précédemment. Sur ces locaux, quelques travaux seront réalisés pour ce qui peut être un peu compliqué à faire par les futurs occupants, et des appels à projets sont faits pour les affecter à du commerce traditionnel.

Voilà, de manière assez synthétique, ce qui a été réalisé concrètement.

Financièrement, sur l'année 2020, qui est le court terme, nous avons des prévisions de participation financière, concernant le coût pour la collectivité. En effet, dans cette opération, nous avons des dépenses, mais également des recettes, même si ces dernières ne sont forcément pas à la hauteur des dépenses, puisque lorsque l'on requalifie une rue, on n'a pas beaucoup de recettes à mettre en face. D'autre part, certaines recettes n'apparaissent pas dans notre concession. Par exemple, le Parcours des arts a été financé par l'Europe et le FEDER, mais cela n'apparaît pas en recettes de la concession, puisque cela est perçu directement par la commune.

Ces participations financières sont de deux natures : nous avons celles liées à l'équilibre global et celles liées aux aménagements urbains, sachant que la seule distinction est le régime de TVA. Ces deux types de participation sont ventilés entre la Ville et la Métropole depuis que le transfert de compétences a été opéré, ce qui explique les différents chiffres. Très synthétiquement, on peut dire que pour l'équilibre global, la participation de l'année 2020 est exactement telle qu'elle était prévue.

En revanche, elle est légèrement moins importante pour la collectivité en ce qui concerne les aménagements urbains, pour la raison que j'évoquais précédemment, à savoir le décalage de l'aménagement du secteur de la rue Fanguerot en fonction de l'année particulière que nous vivons, mais qui est prévu pour l'année suivante, les études démarrant cette année.

De manière synthétique également, les compétences des deux collectivités répartissent l'effort financier : sur ces trois grands thèmes, deux relèvent de la Métropole, à savoir tout ce qui a trait aux aménagements urbains et à l'habitat, et tout ce qui est lié à la redynamisation commerciale relève toujours de la compétence communale.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. C'était très clair. Ce sont des projets importants qui ont vraiment changé notre commune, et je suis très heureux d'avoir, il y a quelques années, resitué VAD sur son cœur de métier, qu'il remplit avec talent.

Y a-t-il des interventions ?

Mme COLLIN : Comme vous vous en doutez, Monsieur le Maire, nous approuvons à 150 % ce genre d'opérations d'amélioration de l'habitat, et je me réjouis d'entendre que finalement, elles ont généré plus de 400 logements sociaux sur ces dernières années, ce qui apporte tout de même de l'eau à notre moulin par rapport à l'obtention de davantage de logements sociaux sans construire pour autant. Bravo pour ces belles réussites.

M. LE MAIRE : Merci.

M. MARION : Monsieur le Maire, je me posais une question. Si j'ai bien compris, ce traité de concession a été conclu entre la Ville et VAD pour une décennie à compter de 2018, mais avec, l'année suivante, un transfert des compétences Habitat et Espaces publics à la Métropole, dont on a bien compris qu'elle occupe deux tiers du sujet en question.

J'ai bien compris que par commodité et par implication, notamment d'antériorité du contrat, une convention de gestion de la commune au nom ou pour le compte de la Métropole avait été également conclue pour que nous continuions à garder la main sur les compétences détachées et pour les nôtres, mais on parle tout de même d'habitat. Quelle est l'incidence ? Vous qui êtes premier vice-président de cette Métropole et plus précisément positionné sur ces sujets qui nous préoccupent beaucoup plus à Hyères – je trouve que c'est une bonne chose –, quelle est la conséquence du fait que la Métropole TPM n'ait plus de plan local d'habitat opposable depuis 2018 ? Nous parlions de la loi SRU, mais au-delà du fait qu'elle n'a pas pris la délégation de l'aide à la pierre et que les pénalités payées par Carqueiranne, La Crau et potentiellement par Hyères, demain, ne puissent pas de nouveau bénéficier à la Métropole, il aurait suffi qu'elle fasse cela.

En l'occurrence, pour le sujet qui nous préoccupe, il y a forcément une incidence. Tout cela est nuisible pour nous, par rapport à ce qui est conduit et qui est remarquable.

M. LE MAIRE : Le fait que je m'occupe désormais de l'aménagement peut éventuellement changer la donne. En tout cas, j'ai la volonté qu'un PLH soit instauré ou restauré, puisqu'il y en existe un, mais il date d'une éternité, et qu'une réflexion soit menée sur cette politique de l'habitat à la lumière des lois telles que la loi SRU. Pour ne rien vous cacher, un groupe de travail sera composé très bientôt à TPM pour justement aller dans la direction d'un PLH plutôt que d'un « PLUiH », car c'est plus compliqué. Je pense qu'il faut d'abord s'intéresser à la politique de l'habitat avant de vouloir un PLU métropolitain. C'est une priorité, et je crois qu'aujourd'hui, celle-ci est retenue. Nous allons dans cette direction, mais vous avez tout à fait raison de le signaler.

M. MASSUCO : Je voudrais poser une question à VAD : combien avons-nous de logements vacants disponibles ou susceptibles de l'être pour avoir une transformation de convention en logements sociaux ?

M. LAROCHE : L'accès à l'information sur le nombre de logements vacants est toujours assez difficile, parce qu'il faut prendre en compte les recensements de l'INSEE et ceux que nous faisons sur le terrain. Dans certains secteurs comme celui que j'évoquais en restauration immobilière, nous avons fait des recensements concrets des logements vacants, notamment concernant les 16 immeubles que j'indiquais tout à l'heure. Dans ce cas, nous avons des données plus précises, mais cela reste un potentiel, car sur l'essentiel du périmètre, nous sommes en incitation du propriétaire, et ce ne sont que des cas particuliers. Il s'agit parfois de problèmes financiers, que nous essayons de résoudre avec les aides, mais également souvent de questions de succession ou d'indivision et, là aussi, nous y travaillons, puisque nous avons un juriste dans l'équipe. Toutefois, on ne peut pas se dire que tous les logements vacants pourront être mis sur le marché simplement avec l'aspect financier des aides. Ce serait formidable, mais hélas, ce n'est pas le cas.

M. LE MAIRE : Ce serait formidable, certes, sauf à supprimer la propriété individuelle.

M. LAROCHE : Oui, bien que les logements ne soient pas trop vacants. D'ailleurs, c'est le cas à Hyères, par rapport à d'autres villes, avec un taux de vacance moindre, notamment du fait de tous ces efforts depuis plusieurs années.

Le potentiel est également variable selon les secteurs, car dans ce périmètre de 112 hectares, nous avons tout de même des marchés complètement différents, entre la vieille ville, la Gare, etc.

M. LE MAIRE : Ce sujet est très complexe. Nous avons un exemple caricatural, avec Monsieur LAROCHE, qui partage mon obsession paranoïaque : au coin de l'avenue des Îles d'Or et de la place du Portalet, nous avons l'ambition d'acheter l'endroit où SFR se trouvait pour y faire un leader commercial ou une boutique qui entraînerait un développement aux Îles d'Or. Ce bâtiment est composé de trois étages dont les logements sont abandonnés, et depuis à peu près deux ou trois ans, nous sommes en négociation avec le propriétaire pour essayer de trouver une solution. Or ce dernier marque une indifférence particulière, puisque tous les six mois, il dit : « Pas de problème, nous passerons un accord. » Finalement, le dernier coup était-il le bon ?

M. LAROCHE : Il l'était, mais nous n'avons pas signé. Néanmoins, nous avons espoir que cela se fasse dans les prochains jours.

M. LE MAIRE : Cela fait trois ans ! J'en suis au point que j'ai demandé à Monsieur LAROCHE de réfléchir à une procédure qui s'apparenterait à une DUP pour abandon de lieux ayant un intérêt public. En effet, il existe de nombreuses personnes dans notre ville, notamment à l'avenue des Îles d'Or, par exemple, qui sont propriétaires, habitent à Dunkerque et ont un certain âge, mais pour lesquelles ce n'est pas la priorité. La dernière conversation a consisté à dire : « Je résous mes problèmes à Aubagne, puis quand ils seront résolus... » Vu la vitesse à laquelle il résout les problèmes, c'est compliqué.

C'est terrible, parce qu'au-delà des logements, cet endroit est totalement stratégique, et nous avons de nombreux cas comme celui-là. La propriété individuelle étant ce qu'elle est, il faut vraiment réfléchir pour mettre en œuvre une procédure qui permettrait d'accélérer, mais c'est très tendu juridiquement, me semble-t-il.

M. MARION : Monsieur le Maire, je profite de la compétence et de la présence de Monsieur LAROCHE pour VAD, car sauf erreur, il ne me semble pas avoir entendu le chiffre que nous demandions quant au potentiel par rapport à vos relevés de terrain.

Nous avons compris qu'il était compliqué de mettre en œuvre ce type d'opérations, mais cela ne relève pas forcément de la question que nous vous posions.

M. LAROCHE : Je pourrais vous apporter les éléments de l'INSEE sur les logements vacants, ainsi que ceux que nous avons repérés sur l'ensemble du périmètre, mais sans pouvoir entrer dans chaque logement, et sur certains secteurs où nous avons pu entrer dans tous les logements, comme celui en question. Je n'ai pas tous les chiffres en tête. Je peux vous le dire sur ce secteur, mais pas sur l'ensemble du périmètre. En l'occurrence, sur les 69 logements, le taux de vacance est de 70 %.

M. MARION : J'ai entendu, mais concrètement, êtes-vous en capacité de nous indiquer ceux que vous avez identifiés ?

M. LAROCHE : 70 % des 69.

M. MARION : D'accord, mais cela ne concerne que le secteur que vous m'indiquez. Je sais faire les multiplications, si c'est le sens de votre remarque, mais ce n'est pas ce que je vous demande, Monsieur. Je ne veux pas vous acculer ; au contraire, nous sommes là pour avoir de l'information. Il ne faut pas prendre mon intervention pour ce qu'elle n'est pas, car il n'y a absolument rien contre vous.

M. LAROCHE : Il n'y a aucun problème. Vous me demandez le nombre de logements vacants, et vous voulez le potentiel.

M. MARION : Exactement.

M. LAROCHE : Comme je vous l'ai dit, nous avons différents niveaux de connaissance sur ces logements vacants. Nous avons des recensements de l'INSEE qui, aujourd'hui, constituent la source statistique la plus fiable pour les logements vacants, même si elle a ses limites. Je ne peux pas vous dire de tête ce qu'il en est sur l'ensemble du périmètre, mais nous pourrions vous faire parvenir cette information *via* la commune.

Par ailleurs, sur des secteurs que nous identifions comme étant plus prioritaires, nous avons fait la démarche d'essayer d'entrer dans tous les immeubles pour compléter l'information, ce qui n'est pas très facile, comme vous pouvez l'imaginer. Nous l'avons fait sur ces secteurs, et c'est la raison pour laquelle nous avons davantage d'informations les concernant.

M. MARION : J'ai bien conscience de la démarche que vous faites.

M. LAROCHE : Ensuite, le but est de les faire à 100 %.

M. MARION : Nous aurions juste aimé avoir un chiffre.

M. LE MAIRE : Si vous voulez un chiffre, Monsieur MARION, nous vous en donnerons un, mais au-delà du chiffre, il y a la compréhension.

M. MARION : Je n'ai pas de problème de compréhension, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Nous le vérifierons. Les statistiques de l'INSEE disent que nous avons 3 500 ou 3 000...

Mme COLLIN : 2 900, si vous permettez.

M. LE MAIRE : ...2 900 logements vacants à Hyères.

M. MARION : Il est étonnant qu'une conseillère municipale d'opposition, comme nous, puisse avancer un chiffre et que celui qui...

M. LE MAIRE : Me permettez-vous au moins de terminer ? Votre insistance est douteuse.

M. MARION : Je vous en prie.

M. LE MAIRE : Nous avons donc 2 900 logements vacants. Ensuite, quelle interprétation en donner ?

Une première analyse consiste à dire qu'il existe tout de même la liberté de décision de chaque propriétaire sur son logement. Dans tous les cas, même s'il n'a pas de stratégie volontaire, il faut tenir compte du fait que l'on change d'appartement ou que l'on est en mutation personnelle, comme en matière de chômage. Vous savez que le plein-emploi correspond à un taux de chômage de 5 %, et si l'on prend la même comparaison, cela signifie que pour 35 000 logements dans la commune, 1 500 relèvent de cette logique incontournable, à savoir qu'il faut des logements vacants pour permettre une mobilité personnelle minimale.

D'autre part, certains ont une sorte d'indifférence ou de stratégie à long terme indécidable. Je prenais l'exemple de la place du Portalet, mais il en existe d'autres. Dans ce cas, quel que soit l'activisme dont on fait preuve, on a beaucoup de mal à les faire bouger. On se heurte à cette frontière délicate entre quelqu'un qui, par son attitude, dégrade la commune et celui qui, en revanche, affirme son droit à la propriété privée. Nous essayons de trouver un passage.

Par ailleurs, certains logements sont certainement vacants par difficulté financière des intéressés, lesquels ont peut-être du mal à trouver des moyens financiers ou des prêts pour réaliser les travaux, etc. C'est un peu ceux auxquels VAD s'intéresse, car s'ils demandent un prêt pour financer leur rénovation et qu'aucune banque ne veut leur prêter, nous pouvons jouer le rôle d'intermédiaire.

C'est donc un paquet très divers. Je crois que le montant global n'est pas très important sur Hyères, malgré les apparences, et on ne peut pas dire que 2 900 logements vacants représentent autant de logements sociaux possibles. Ceci est absolument irréaliste, et c'est la raison pour laquelle je me permettais d'être un peu insistant.

Pour l'identification, je ne suis pas sûr que Monsieur LAROCHE ou quiconque, et même pas nous, ayons la capacité juridique à identifier tous les logements vacants, parce qu'il faut tout de même entrer chez les gens, et c'est compliqué. Je ne sais pas comment l'INSEE établit ses statistiques, et j'aimerais bien le savoir. Ils se basent sûrement sur l'absence de taxe d'habitation au 1^{er} janvier, mais toutes les transactions qui sont faites de façon précipitée au mois de décembre pour éviter la taxe d'habitation au 1^{er} janvier sont dans ce cas-là. C'est un phénomène complexe. Il existe un certain degré de liberté à Hyères, et il faut essayer de l'occuper – chacun d'entre vous a raison –, mais ce n'est pas un réservoir important.

M. LAROCHE : En 2018, quand cette opération incitative a été mise en place, les sources statistiques disponibles ont été prises en compte, en essayant d'utiliser la taxe sur les logements vacants, les systèmes d'information géographique et l'INSEE. Toutefois, cela a tout de même des limites. Par exemple, avec les lois de protection sur les données, on ne peut pas aller à l'échelle de l'immeuble, et on reste sur des îlots. Il faut donc toujours compléter par un repérage sur le terrain.

Très concrètement, après, on ne peut le faire que de manière zoomée, quand on pressent, à travers ce repérage de terrain et ces statistiques, une concentration sur des secteurs comme celui-là. Autrement, nous serions une armada, et le fait d'aller visiter en permanence coûterait cher. C'est la raison pour laquelle il existe différents degrés de connaissance de ces données. Néanmoins, nous en avons tout de même quelques-unes, puisque ce travail de repérage a été fait notamment à la fin de l'année 2018 de manière plus importante, mais nous ne le refaisons pas chaque année. D'ailleurs, l'étude incluant ces données a été mise à disposition du public. Je peux vous les faire parvenir, ce qui représentera le potentiel de logements vacants. Après, je ne peux pas vous dire le taux de transformation de ces logements auquel nous arriverons, car c'est trop incertain.

M. MARION : Monsieur LAROCHE, je vous remercie. Au-delà de savoir faire des multiplications, j'ai bien compris la précaution nécessaire quand vous nous indiquez que c'était un potentiel et que cela ne ressortait que de vos relevés de terrain, qu'il fallait par ailleurs croiser avec un outil statistique de l'INSEE dont on ne maîtrise pas le mode de calcul. La relativité du propos ne me gêne pas du tout et, encore une fois, je n'ai pas de problème de compréhension là-dessus. Simplement, je pensais que vous étiez en capacité de nous donner un chiffre précis. C'est pour cela que nous vous interrogeons, mais le chiffre n'a pas été donné. Après, si c'est une difficulté, il n'y a pas de problème.

M. LAROCHE : Nous vous le donnerons par secteur, pour que ce soit précis.

M. MARION : Je vous remercie.

M. LE MAIRE : J'étais en train de penser à une très grosse opération immobilière dont l'achèvement se fait en décembre et qui a la conformité : aux mois de janvier, février et mars, cela représentera peut-être 400 relogements vacants dans les statistiques de l'INSEE. J'aimerais savoir comment l'INSEE calcule. Pour une opération comme aux Salins, si la conformité est donnée en décembre, les logements ne seront pas occupés au 1^{er} janvier et, du point de vue de l'INSEE, s'il s'agit de la taxe d'habitation, il y aura donc 400 logements vacants.

Il existe de nombreux biais. Madame BIVILLE, je souhaiterais connaître le détail des modalités de calcul de l'INSEE. À notre niveau, sur un périmètre limité, l'investigation peut permettre une certaine connaissance, mais au-delà de cela, c'est difficile. Néanmoins, il est vrai que cette recherche d'information peut être utile.

En tout cas, je trouve que ce rapport est assez remarquable, et je pense que chacun le partage. Je mets donc au voix le compte-rendu annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 24 - HABITAT - Concession d'Aménagement pour le
Renouvellement Urbain du Centre-Ville et du quartier de La Gare 2018/2028.
Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2**

M. LE MAIRE : Il s'agit de l'autorisation qui doit m'être donnée pour signer l'avenant n° 2 à la concession, laquelle porte effectivement sur 10 ans, pour un montant global de l'ordre de 25 M€, avec une partie qui s'appelle la « Participation au coût global », qui n'a pas la TVA, et la partie « Participation aux aménagements publics » soumise à la TVA. Simplement, chaque année, on a une sorte de plan glissant qui, en fonction de la réalisation de l'année, permet d'ajuster par avenant. À titre d'exemple, l'avenant n° 1 avait conduit à une modification globale de 3 M€ au total, avec une répartition, d'une part, entre la Ville et TPM et, d'autre part, entre le coût global hors TVA et les aménagements publics avec la TVA.

En l'occurrence, pour 2020, il s'agit d'un ajustement dans l'avenant n° 2. Globalement, cela ne change rien, puisque c'est exactement le même chiffre de 28 343 331 €, et cela ne change pas grand-chose non plus au niveau des aménagements public ou du coût global par comparaison avec le niveau existant après l'avenant n° 1.

Aucune modification n'est apportée en 2020, mais cet avenant est nécessaire pour lisser à chaque fois. Il se peut qu'une année voie un pic important et que la suivante soit moins active. Il s'agit de 25 M€ sur l'ensemble de la période, soit 2,5 M€ en moyenne, pourrait-on dire, mais nous ajustons chaque année selon les fluctuations. Est-ce bien cela ?

M. LAROCHE : C'est exactement cela.

M. LE MAIRE : Nous sommes donc à l'avenant n° 2 de ce traité de concession 2018-2028, avec des ajustements que vous avez là et qui sont relativement marginaux par rapport à la situation précédente avec, comme vous l'avez souligné, une répartition Ville-TPM où la Ville est présente sur le coût global de façon significative et absente de la même façon sur les aménagements publics qui sont de la compétence de TPM.

S'il n'a pas d'observation, je mets cet avenant aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 25 - AMENAGEMENT - Convention d'intervention foncière entre l'EPF PACA, la Ville d'Hyères et la Métropole Toulon Provence Méditerranée - Autorisation de signature

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous amène à parler d'un grand projet de développement économique. Il s'agit d'une opération importante sur un périmètre considérable d'une trentaine d'hectares, le cœur de l'affaire portant sur environ 15 hectares. Nous sommes sur le site du Roubaud et sur une zone d'activité économique autour de laquelle TPM et la Ville d'Hyères s'accordent pour passer à la maîtrise foncière qui permettra la réalisation de ce projet.

Pour passer à cette phase de réalisation et parvenir à la maîtrise foncière de ce secteur stratégique, la Métropole et la Ville d'Hyères actionnent un outil qui est à la disposition des collectivités, à savoir l'Établissement public foncier (EPF) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette mise en relation avec l'EPF nécessite une convention entre l'établissement lui-même, la Métropole et la Ville d'Hyères. Le but de cette délibération est donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

L'importance de cette affaire n'échappera à personne. En perspective, nous avons 550 emplois et 60 000 m² de surface de plancher à construire, ce qui rend la mission d'intervention foncière capitale sur ce site.

Mme PORTUESE : Monsieur le Maire, je voudrais juste vous signaler que je ne participerai pas au vote, comme vous le savez.

M. LE MAIRE : Oui.

Mme TROPINI : Monsieur le Maire, il est ici question de réaliser un technopôle de la santé en lien avec la Silver Économie, et deux sujets nous paraissent importants.

Le premier concerne le territoire. Dans cette zone à aménager, il est nécessaire de prendre en compte la proximité du Roubaud en respectant les risques de crue que nous avons connus. En effet, cette zone d'activité économique est située sur le bassin versant du Roubaud et a connu de fortes crues en décembre 2015. À la suite de ces inondations, il était prévu, au PLU, la réalisation de cinq bassins de rétention et la création d'une commission spécifique pour le Roubaud.

Or ni bassin ni commission n'ont vu le jour. Seul un PAPI des petits fleuves côtiers de la région toulonnaise a été créé. Certes, des travaux ont été réalisés afin de conforter les berges du Roubaud le long du chemin de Saint-Martin. Pour autant, la plus grande vigilance reste de mise en matière d'inondation.

Nous parlons souvent des inondations liées au Gapeau, mais il ne faut pas négliger le danger que le Roubaud représente et qui semble trop souvent oublié.

Nous notons que le schéma directeur du ruissellement au sud la voie Ritondale fait toujours défaut et que l'on ne peut s'en exonérer pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire, avez-vous un calendrier à nous donner pour ces aménagements ?

Le second sujet concerne les implantations d'activités à venir. Cette zone grande et vaste pourrait accueillir en son sein le transfert de la clinique Sainte-Marguerite, souhaité par son propriétaire et devenu indispensable dans les années à venir pour des raisons sanitaires, et pourrait regrouper, par la même occasion, les cliniques Saint Jean, Saint Roch et Saint Michel, situées à Toulon.

À défaut d'offrir cette opportunité foncière aux propriétaires de ces cliniques, nous verrons malheureusement partir, comme nous l'entendons dire, ce beau plateau technique et médical reconnu vers une ville voisine. Il en va du maintien de 500 emplois sur la clinique Sainte Marguerite, amplifiés par ceux des trois autres sites, ainsi que de l'activité de consultation que la clinique génère. Les patients viennent de tout le Var et s'attardent fréquemment à Hyères pour réaliser quelques achats lors de ces déplacements.

Il ne serait pas acceptable de voir partir d'Hyères un tel établissement médical de renommée et de proximité. Cette activité médicale doit se pérenniser sur la commune et s'inscrit parfaitement dans cette zone du Roubaud, à côté de structures de la Silver Économie envisagée. Hyères, de par sa longue tradition et son renom, doit rester une ville de santé. Vous conviendrez qu'il en va de la sauvegarde de l'emploi et du maintien d'un fleuron médical de proximité de l'économie hyéroise.

Bien sûr, nous voterons cette délibération, en espérant que nos remarques soient prises en compte.

M. LAURENT : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, Monsieur CARRASSAN, c'est avec un certain enthousiasme que je voterai favorablement cette délibération relative à la signature de la convention d'intervention foncière de l'Établissement Public Foncier PACA.

Le projet de technopôle de la santé porté par MTPM est véritablement une aubaine pour notre ville, en termes d'emploi, d'activité économique et de rayonnement. Il est parfaitement adapté au site géographique de la ville d'Hyères.

Ce projet a été mûrement réfléchi, et nous ne reviendrons pas sur les risques d'inondation connus dans la zone du Roubaud, puisque le préfet a manifestement donné son accord pour le développement de cette zone.

Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que le principal modèle économique retenu pour cette zone est celui de la santé et des entreprises du numérique.

Le domaine de la santé choisi est hautement qualifié et requiert un support universitaire. Hyères et MTPM devront trouver leur place entre le gérontopôle de Marseille et le pôle d'excellence de la Silver Économie à Sophia-Antipolis, d'autant plus que l'activité hyéroise est en décroissance, comme vous le savez, et que l'avenir de la clinique est incertain.

La société EPF PACA est porteuse du projet, mais elle n'est manifestement pas l'aménageur. Il sera important de veiller à ce que les structures foncières développées soient fonctionnellement adaptées à cette économie particulière de la santé et du numérique.

Avec votre accord, Monsieur le Maire, si possible, je souhaiterais, à l'avenir, connaître l'état d'avancement de ce dossier au sein de MTPM.

À titre plus personnel, mon expérience de clinicien et de chercheur dans le domaine cardiovasculaire, puis en tant que coordinateur national de la recherche clinique pour les Armées, me pousse naturellement à vous proposer, Monsieur le Maire, mais également en tant que premier vice-président de MTPM, ma contribution pour ce projet.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'apporterai quelques réponses concernant l'intervention de Madame TROPINI.

Bien entendu, les problèmes d'inondation ne nous laissent pas indifférents, et vous avez pu observer que, dans mon premier mandat, j'ai tenu à rattraper le retard qui avait été accumulé en dépensant 10 M€ pour les inondations au Gapeau, au Roubaud et à la Sauvette. Nous continuons par l'intermédiaire de TPM. Effectivement, quatre ou cinq bassins de rétentions sont prévus sur le Roubaud et sont budgétés. Simplement, il faut savoir également que ces choses qui sont longues à mettre en œuvre du point de vue des études, mais elles sont inscrites, ce qui est déjà un premier résultat. Vous avez très clairement indiqué que cela dépendait du PAPI des fleuves côtiers, étant bien entendu que dans ce dernier, le Roubaud constitue une priorité.

Le schéma de ruissellement est actuellement à l'étude à TPM, mais vous avez raison de le noter. Néanmoins, je tiens à vous rassurer en vous disant que dans les travaux d'aménagement qui sont prévus au Roubaud, la notion de bassin de rétention propre à l'opération, contre l'autoroute, est extrêmement importante, puisqu'au-delà de ce qui peut être fait en amont, il y aura tout un ensemble de bassins de rétention qui, d'ailleurs, neutralise une partie du territoire de la ZAC du Roubaud et qui sera réservé à la maîtrise des inondations.

Concernant les activités, pour répondre à vos deux interventions, nous faisons trois ou quatre choses en même temps. La première est la maîtrise foncière de l'opération, car bien entendu, c'est un peu complexe, et j'espère que l'intervention de l'EPF PACA, notamment à l'égard d'un gros propriétaire un peu hésitant, permettra d'avoir une réservation foncière.

Entre Monsieur LECOURT, qui est un gros propriétaire, mais qui joue très bien le jeu, et ce que l'EPF PACA aura, nous pourrons globalement avoir la maîtrise foncière.

Le deuxième élément des interventions concerne tous les aménagements. Bien entendu, des bureaux d'étude travaillent sur les bassins de rétention, sur la structuration des voies, ainsi que sur l'accès par l'autoroute. En effet, nous avons un accord de la DIR MED, qui est la direction des routes de la préfecture, pour pouvoir accéder directement à la ZAC du Roubaud par l'autoroute, sans être obligé de passer par la gare, ce qui permettra un flux de circulation. Tout cela représente un travail significatif qui est mené.

Par ailleurs, un troisième dossier est poursuivi, à savoir qu'il faut également s'occuper de la demande potentielle. Depuis deux ou trois ans, de nombreuses réunions ont donc été menées avec des entreprises ou des sociétés intéressées, notamment dans le domaine de la santé, puisque le technopôle de la santé occupera une part majoritaire du terrain, mais une autre partie n'éliminera pas des entreprises d'excellence, le but étant que la totalité soit une zone d'excellence et de modernité au profit de l'image et de la réalité de notre commune. Par exemple, si des sociétés performantes dans le domaine du bâtiment ou de l'environnement se présentent, une sorte de petit village prévu à côté du technopôle pourra les accueillir.

Nous travaillons beaucoup là-dessus, avec de nombreuses réunions. Désormais, TPM est porteur sur le plan administratif, et je crois que nous avançons convenablement.

Dans ce cadre, si la clinique Sainte Marguerite veut s'y implanter... Alléluia ! Toutefois, j'ai reçu son directeur et lui ai immédiatement parlé du Roubaud, mais le problème est que s'il déménage pour rapprocher ces trois sites, sachant que ce n'est pas demain la veille, puisque c'est complexe, d'après ce que j'ai cru comprendre, la volonté serait d'être davantage au barycentre de ses activités, et il serait donc intéressé pour aller du côté de La Crau. Cela dit, nous sommes à des années-lumière du déménagement, d'autant plus que je viens d'accorder cinq permis de construire à l'hôpital Sainte-Marguerite, ce qui n'est pas une attitude démontrant une fuite rapide. Ces cinq permis ont été accordés, ce qui leur permet de régulariser et d'améliorer des locaux annexes que certains ici connaissent bien, et je m'en réjouis.

En revanche, on peut faire beaucoup de propositions, mais dans une clinique privée, il appartient au directeur de décider, en fonction des critères sanitaires, certes, mais également du bilan. En tout cas, je le dis publiquement : si l'essentiel de la zone d'activité « technopôle santé » intéressait l'hôpital Sainte Marguerite, nous ouvririons les bras et l'accueillerions. Je l'ai dit, et je l'ai écrit. Après, la stratégie de cette clinique est difficile. Bien entendu, je souhaite qu'elle reste, et c'est la raison pour laquelle nous avons également modifié, y compris au niveau du PLU, des problèmes existants pour des questions de parking, afin de stabiliser et qu'ils ne soient pas embêtés.

Nous faisons vraiment tout ce que nous pouvons pour être agréables à Sainte Marguerite, mais ensuite, je ne sais pas ce que fera le directeur, lequel est difficile à joindre, au demeurant. En tout cas, notre porte est ouverte en permanence pour étudier les possibilités d'implantation à ce niveau-là.

Monsieur LAURENT a donné une précision tout à fait essentielle, à savoir qu'entre Marseille d'un côté et Nice de l'autre, il n'y a rien. Au-delà de l'importante tradition hospitalière de la ville, dont nous sommes conscients et qui crée un écosystème très favorable, il n'existe pas de technopôle de santé entre les deux, notamment lié à la Silver Économie. Le deuxième élément, également central, est qu'il n'y a pratiquement plus de zones d'entreprises disponibles dans TPM. Ce sont donc deux éléments forts qui conduisent chacun à être optimiste. Toutefois, c'est lourd et long.

Cette intervention de l'EPF PACA sur la maîtrise foncière est importante, mais nous avons avancé sur les trois dimensions, et nous relançons à chaque fois que cela est nécessaire.

Je mets aux voix cette délibération importante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)
(Mme Chantal PORTUESE ne prend pas part au vote.)

AFFAIRE N° 26 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Convention de mise à disposition ascendante entre la Commune et la Métropole - Locaux communaux occupés par les services de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. CORNILEAU : Ici, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention listant les biens immobiliers et mobiliers qui demeureront communaux et seront affectés partiellement à l'exercice des compétences métropolitaines. Cette convention définit les principes de gestion et de mise à la disposition de ces biens immobiliers. Vous avez certainement vu que l'annexe 2 de la convention, concernant les biens mobiliers, est sans objet.

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS.

AFFAIRE N° 27 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - SNACK T'EAUCAFÉ de la piscine municipale - Prolongation de l'exonération partielle de la redevance du fait de la crise sanitaire et la lutte contre la COVID 19

M. LE MAIRE : Étant donné qu'ils ont été atteints par le Covid plus que les autres, puisque la piscine a été fermée, et le snack également, il s'agit d'une exonération partielle de ses charges et loyers pendant la période incriminée. Nous poursuivons donc et précisons la stratégie mise au point à ce sujet.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 28 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lieudit Le Palyvestre - Avenue de l'Aéroport - Acquisition de terrain de la SCI KLI - Parcelle EM n° 2p

M. CORNILEAU : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Cette délibération est importante pour la commune. Dans le dernier PLU, nous avons souhaité permettre la régularisation de toute cette zone du Palyvestre qui, depuis des dizaines d'années, est dans un état d'absence de réglementation, avec toutes les conséquences que cela peut avoir. Désormais, elle peut être règlementée, et la société SPEEDKART a été la première à s'engager dans cette volonté de régularisation, de façon vraiment très forte et estimable. Dans ce cadre, bien entendu, cette zone humide est importante, puisque la modification du PLU avait également vocation à préserver toutes les zones humides du Palyvestre. Il s'agit donc d'une cession, qu'ils nous feraient à titre gratuit, d'une surface relativement importante qui doit être protégée.

Je soumetts cette délibération à votre approbation.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 29 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue Soldat Bellon -
Centre Olbia - Vente de locaux à la SCI GARRIGUE**

M. CORNILEAU : Cette délibération vient mettre un terme à une rumeur née curieusement pendant la campagne.

(Lecture de la délibération.)

M. LE MAIRE : C'est important, puisque beaucoup s'étaient émus de la disparition hypothétique de cette surface. Étant informé de la volonté de Monsieur LECOURT, j'avais indiqué que cela ne fermerait pas et, aujourd'hui, nous en avons la concrétisation. De plus, le fait d'avoir un bail emphytéotique enclavé à l'intérieur du centre Olbia ne me paraissait pas avoir beaucoup d'intérêt. La proposition d'achat a été faite, et nous l'avons donc acceptée.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE MAIRE : Madame BURKI, je vous sentais hésitante. Je confirme que Leclerc ne ferme pas, mais cela devient « Lecourt », et allez-y, car c'est assez remarquable.

**AFFAIRE N° 30 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - Les Cascades - Aliénation du bien cadastré section IL n°
0062 formant le lot n° 38 au profit de M. et Mme LORTET Mickaël**

M. CORNILEAU : Monsieur et Madame LORTET sont emphytéotes jusqu'au 31 décembre 2080. La parcelle fait 121 m² et supporte une maison de 105 m². Le prix de cette acquisition est estimé par les Domaines à 79 000 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 31 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Lot 118 - Aliénation du bien situé 3 place
Daviddi cadastré section IM n° 0320 au profit de la SARL VERAN DENIS ET
ANDRE**

M. CORNILEAU : Cette SARL est emphytéote jusqu'en décembre 2024. La parcelle fait 580 m², pour une superficie construite de 258 m², et le montant de cette acquisition est de 495 000 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 32 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien cadastré section ET n° 0024
formant le lot n° 64 au profit de la Copropriété du 54 Place du Jeu de Boule**

M. CORNILEAU : Ils sont emphytéotes jusqu'au 31 décembre 2021. La parcelle fait 918 m², supportant deux locaux professionnels, quatre studios, un T1 et deux T2. Le prix de cette parcelle est de 593 500 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 33 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 28 avenue de la Badine
cadastré section EV n° 0065 formant le lot n° 113 au profit de M et Mme
BRAULT Gérard**

M. CORNILEAU : Monsieur et Madame BRAULT sont emphytéotes jusqu'au 31 décembre 2047. La parcelle fait 199 m² et supporte une maison d'une superficie de 99 m², le prix étant de 240 000 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 34 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Ile de Porquerolles -
Convention de mise à disposition du poste de secours de la plage d'argent**

M. CORNILEAU : Monsieur le Maire, ici, il s'agit d'une histoire formidable de trois constructions décidées par le Parc National de Port-Cros et de leur gestion, comprenant des toilettes publiques, un poste de secours et une station de relèvement des eaux usées qui, par convention, sont gérés par la commune depuis 1999.

En 2006, une nouvelle convention est signée pour permettre au Parc National, en dehors de la période estivale, de récupérer le poste de secours et d'en faire un poste de plongée.

À la suite du transfert des compétences entre la commune d'Hyères et la Métropole, deux constructions sur les trois sont de compétence métropolitaine, à savoir les toilettes publiques et la station de relèvement des eaux usées, et la commune garde le poste de secours pour la période estivale.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 35 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin Saint Lazare -
Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques et
pose d'une armoire électrique sur une parcelle communale - Parcelle KN
n°0022**

M. CORNILEAU : Ceci est habituel. Le loyer s'élève à 40 € pour l'année.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 36 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Convention tripartite pour la réalisation d'un chantier expérimental de lutte contre le Myriophylle du Brésil sur les étangs de Sauvebonne - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire

Mme PAPALETTO : Sur les étangs de Sauvebonne, acquis par la Ville en 2019, le myriophylle du Brésil, une plante exotique, envahit les plans d'eau au détriment de la biodiversité locale. Dans le cadre de son programme d'entretien des cours d'eau, le Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau s'engage à prendre en charge un chantier d'arrachage et d'évacuation de cette espèce, avec l'appui des membres de la Ligue de protection des oiseaux. Cette opération étant réalisée à titre gratuit, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. LE MAIRE : À vrai dire, je la regrette, parce que je trouve que c'est magnifique, même si cela risque de vider l'étang de son contenu. Cette couverture verte est superbe. Nous en garderons un petit extrait pour mon plaisir personnel !

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 37 - COMMANDE PUBLIQUE - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - Accord-cadre à bons de commande relatif à la gestion des profils de plage ouvrages maritimes non bétonnés du littoral métropolitain - Convention constitutive de groupement de commandes

M. BRUNEL : En premier lieu, je voudrais rappeler le contexte. À la création de la Métropole TPM le 1^{er} janvier 2018, la compétence « autorité concessionnaire de l'État pour les plages » a été transférée à la Métropole, qui s'est donc substituée de plein droit aux communes titulaires de concessions de plage dans toutes les actions de gestion y afférentes.

Cependant, certaines parties des plages ou du littoral de la commune n'entrent pas dans le champ des transferts à la Métropole. La présente convention vise donc à permettre aux communes du littoral de la métropole d'utiliser ce même marché pour les espaces non concédés et relevant de leur compétence.

Ce projet d'accord-cadre s'inscrit pleinement dans la volonté de mutualisation des moyens et des procédures entre la Métropole et la commune.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commande entre la Métropole TPM et certaines de ses communes membres, dont celle d'Hyères, en vue d'attribuer l'accord-cadre relatif à la gestion des profils de plage ouvrages maritimes non bétonnés du littoral métropolitain.

En ce qui concerne le lot n° 3, « Lot Est Territoire d'Hyères », l'accord-cadre sera passé à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée ferme de trois ans non renouvelable, et sera réparti avec les montants suivants :

- pour la commune d'Hyères : minimum de 40 000 € hors taxes, maximum de 400 000 € hors taxes ;
- pour la Métropole (Territoire d'Hyères) : minimum de 380 000 € hors taxes, maximum de 2 500 000 € hors taxes.

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix cette délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 38 - COMMANDE PUBLIQUE - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL -
Prestations de nettoyage des bâtiments scolaires - Marché mixte - Mise en
appel d'offres ouvert**

M. GIRARDO : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 39 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Vérification des
installations électriques, gaz, ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie,
de désenfumage mécanique et de contrôle radon - Accord-cadre à bons de
commande - Mise en appel d'offres ouvert**

M. GIRARDO : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 40 - COMMANDE PUBLIQUE - INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES - Mise en concurrence des systèmes de télécommunications - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

M. LAFAURE : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : S'il n'a pas d'observation, je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 41 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Élagage et abattage d'arbres et de palmiers, et traitement contre les ravageurs des palmiers - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

M. CUNEO : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Je signale que le traitement par endothérapie que nous avons commencé depuis quatre ou cinq ans fonctionne bien, puisque nous n'avons pratiquement plus de perte de palmiers. Il est donc sans doute opportun de le poursuivre.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 42 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Travaux de débroussaillage, d'entretien, de remise en état et d'amélioration des pistes DFCI - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

M. MONPATE : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 43 - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Demande d'application du régime forestier

M. MONPATE : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : La contribution financière ne fera pas changer notre vote. C'est stupéfiant, mais c'est formel, puisque cela ne peut sans doute pas être gratuit. Cela coûtera 10 € par an.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Deux questions ont été posées, dont une par Mme COLLIN, intitulée « Association Mamans du Valdé ». Voulez-vous la commenter ?

M. EYNARD-TOMATIS : Elle est un peu longue, mais si vous le permettez, nous souhaiterions la lire afin que les membres du Conseil, voire les administrés, entendent les mots importants que nous vous dirons et qu'ils puissent apprécier votre réponse, puisque dans cette question, nous vous faisons des propositions.

M. LE MAIRE : Je vous en prie. Pour les prochaines séances, il faudrait faire en sorte que cela ne fasse pas deux pages dactylographiées.

M. EYNARD-TOMATIS : Cela ne prend que trois minutes, et ce n'est pas plus long que certaines questions du Conseil. De plus, si je peux me permettre, le 18 mai 2018, lors d'un précédent Conseil, vous aviez donné votre autorisation à Monsieur KBAIER qui demandait que les membres de l'opposition puissent lire leurs questions. Vous respectez donc votre accord.

M. LE MAIRE : Je respecte ma décision, mais je demande simplement que la prochaine fois, cela fasse un peu moins de pages, si c'est possible.

Je vous en prie, Monsieur.

M. EYNARD-TOMATIS : Monsieur le Maire, vous connaissez déjà, pour en avoir été destinataire, la pétition d'habitants du Val des Rougières, ainsi que les mains courantes déposées à la Police Nationale, dénonçant le fonctionnement de l'association « Les Mamans du Valdé » et, plus largement, l'insécurité et les incivilités régnant dans ce quartier.

Petit rappel des faits, afin d'être compris par tout le monde : fêtes à répétition de cette association, musique de 9 h à 19 h, va-et-vient le soir et la nuit, bruits encore à 23 h et, dans les environs, odeurs pestilentielles, incivilités, jeux de ballon et trottinettes contre les voitures, portes d'entrée d'immeuble déchaussées afin de laisser l'accès toujours libre, etc., la liste n'étant pas exhaustive, et tout ceci en marge des trafics que vous savez et dont nous ne parlerons pas cette fois-ci.

En revanche, il est impossible de ne pas dénoncer l'expédition punitive organisée et orchestrée par la responsable de cette association, qui s'est permis d'envoyer son fils proférer des menaces de mort à l'encontre d'un habitant, qu'il a frappé à l'épaule, ainsi qu'à l'encontre de tous les pétitionnaires, ceci avant de se défouler violemment à grands coups de pieds et poings contre poubelles et boîtes aux lettres de l'immeuble. Apparemment, cette dame a sa propre milice contre ceux qui ne veulent pas subir !

Par cette pétition et ces courriers qui décrivent leurs souffrances au quotidien, ces locataires vous ont sollicité dans l'espoir de voir assurer dans leur quartier : sécurité, tranquillité, propreté et respect ; ce qui est la moindre des choses.

Or, comme rien ne se passe, ces derniers se sentent abandonnés, d'autant plus que ni les services de la Politique de la Ville, ni Var Habitat, ni la Police Municipale ne répondent réellement aux sollicitations des habitants excédés.

Ce qui vient d'être évoqué au sujet de l'association « Les Mamans du Valdé »...

M. LE MAIRE : Je suis content que vous ayez sauté une phrase.

M. EYNARD-TOMATIS : Pardon : leur auriez-vous donné des consignes en ce sens ?

M. LE MAIRE : Celle-là n'est pas mal ! Vous aviez bien fait de l'enlever.

M. EYNARD-TOMATIS : Finalement, je l'ai remise.

Ce qui vient d'être évoqué au sujet de l'association « Les Mamans du Valdé » pose question, car ce sont les Hyérois qui la subventionnent et qui, par conséquent, subventionnent les agissements déviants qui s'y déroulent.

Notre groupe vous a d'ailleurs interpellé lors du vote du budget, le 24 juillet dernier, sur le montant accordé ordinairement de 5 000 € à cette association et qui est passé à 9 000 € en 2020 ! Nous n'avons pas eu de réponse.

Il est donc temps de jouer la transparence, avant que la situation ne dégénère.

Si l'existence de cette association avait pour but de mettre en pratique une certaine idée du « vivre ensemble » que vous avez si souvent prôné, l'honnêteté consiste à reconnaître que c'est raté. Si elle nuit à la tranquillité du quartier et le perturbe davantage, il faut alors en tirer les conséquences et peut-être prendre les mesures qui s'imposent, à savoir sa suppression.

Sinon, il faut dire aux Hyérois quelle est son activité réelle, ses statuts, ses horaires d'ouverture, la liste des bénévoles, son fonctionnement, son but et ses missions exactes.

Est-il normal que ses locaux ouvrent certains soirs à 23 h ? Pour recevoir qui ? Pour faire quoi ?

Est-il prévu que ses responsables réalisent certaines démarches pour les habitants du quartier, alors que cette mission incombe déjà à « Face Var », présent sur les lieux ?

Si vous refusez de stopper les subventions pour troubles à l'ordre public, alors garantisiez un contrôle strict du fonctionnement et de la gestion de cette association dont la fonction est totalement dévoyée.

Monsieur le Maire, dans votre édito du n° 180 de *Vivre Hyères*, vous précisez : « *Je serai le maire de tous les Hyérois. Je le ferai dans un esprit de dialogue dont je ne peux qu'espérer qu'il soit partagé par l'opposition.* »

Alors aujourd'hui, l'opposition constructive que nous sommes, parce qu'il y a urgence et danger sur le sujet, vous demande de faire vivre cet esprit de dialogue et vous propose des pistes de travail pour résoudre le problème, telles que :

- Reconstruire avec un dimensionnement suffisant l'actuelle salle des fêtes du Val des Rougières, sous utilisée, de façon à y regrouper, selon un mode de fonctionnement alternatif, les différentes associations (Les Mamans du Valdé, Face Var, l'UFOLEP). Un fonctionnement centralisé de ces associations, à l'écart des bâtiments d'habitation, permettrait d'assurer une meilleure fluidité et peut-être un meilleur contrôle ;
- Mandater un représentant de la Mairie et un représentant de Var Habitat afin d'effectuer une « enquête », locataire par locataire, auprès des habitants du quartier en préalable à la création, comme à Lyon, d'un véritable observatoire de la cohésion sociale et territoriale ;
- Lors de leur récente visite au commissariat de Toulon, Jean CASTEX, Premier ministre, et Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur, ont annoncé que les maires qui le voudraient pourraient intégrer l'expérimentation sur les pouvoirs élargis de la Police municipale. Le ferez-vous, et pourquoi pas au Val des Rougières ?

Monsieur le Maire, lors de votre accueil aux élus, en juillet dernier, vous avez suggéré aux élus minoritaires de se déterminer, non pas en fonction de fantasmes ou de telle ou telle idéologie, mais sur des faits et arguments solides et avérés.

En l'occurrence, c'est le cas : la pétition existe et vous l'avez reçue ; les mains courantes ont été déposées au commissariat ; Monsieur FRATELLIA-GUIOL, élu en charge de la Politique de la Ville, a reçu le courrier des habitants du bâtiment L. Aucune idéologie, donc, mais des faits, rien que des faits !

Alors nous vous posons la question : que comptez-vous faire aujourd'hui pour répondre à la détresse et à l'inquiétude des habitants du Val des Rougières, et prendrez-vous en compte nos propositions ?

Merci.

M. FRATELLIA-GUIOL : Je vous ai écouté avec attention. Avant de vous répondre, il faut tout de même remettre dans le contexte, car c'est une manière beaucoup plus généreuse d'aborder les choses. Effectivement, derrière l'animation de cette pétition, on trouve également quelque chose d'ordre privé concernant des querelles de personnes. Il faut le dire, car cela donne un niveau émotionnel beaucoup plus important.

Je rappelle aussi que le Val des Rougières comprend 832 logements. Il est important de le dire, car cela signifie que l'on a une étendue beaucoup plus importante que ce que l'on visualise quand on y est. C'est donc également important pour la Politique de la Ville, parce qu'il faut parler à tous les habitants.

Un autre élément aussi fondamental est qu'au fond, quand on parle d'une pétition, on écrit, on donne des faits, et quand on les regarde, 80 % dépendent de Var Habitat. Nous les avons rencontrés pour faire remonter les éléments : une porte déchaussée, une trottinette... Tout cela relève de Var Habitat, lequel est en train de mettre en place un portail des locataires. De notre côté, avec la Mairie, Monsieur le Maire, les services Politique de la Ville et la Police Municipale, nous participerons à la communication et à l'animation de ce portail des locataires afin de pouvoir mettre au plus près la demande des locataires et pour permettre à Var Habitat d'être encore plus efficace qu'il ne l'est aujourd'hui. Il est important de le rappeler, parce que cela vous donne la dynamique de ce quartier.

Il est également important de dire que dans la partie « Mamans du Valdé », il y a la forme. En effet, nous contactons et recevons les gens après le courrier, puis nous prévoyons une réunion avec Var Habitat, les habitants et les Mamans du Valdé, car les personnes qui ont écrit cette pétition sont voisins. La porte-parole de cette pétition habite au-dessus, et les pétitionnaires, qui sont au nombre de 20, habitent en face. Puisque vous parlez de faits, mon rôle est de les recouper et de les vérifier. Il s'agit donc d'un problème de voisinage, bien loin de ce que je vous ai décrit à l'instant. Dans ce cas, évidemment, notre rôle est de faire de la médiation, et nous irons dans le sens de ce « bien vivre ensemble » pour que ces querelles s'atténuent. Pour ce faire, il faut mettre tout le monde autour de la table afin de trouver une solution. Effectivement, si les Mamans du Valdé font une animation, il faut la signaler aux habitants pour les mettre dans la boucle, car c'est important.

Pour aller plus loin, sur le fond, on parle de la Politique de la Ville, mais que représente-t-elle ? Vous avez le Contrat de Ville qui concerne les quartiers prioritaires, dont le centre ancien et le Val des Rougières, ainsi que le Plan Réussite Éducative qui concerne toute la ville. La Politique de la Ville est donc très large, mais revenons sur les quartiers dits prioritaires. On se rend compte que le réseau existant aujourd'hui comprend 10 associations d'échelles différentes, alors qu'il n'en existait pas auparavant. L'association Les Mamans du Valdé regroupe des personnes qui habitent depuis toujours au Val des Rougières, qui se sont mobilisées et organisées pour être en association, et qui sont en train de se professionnaliser en profitant du réseau, sachant que le rôle de la Politique de la Ville est d'animer ce dernier. Or en se professionnalisant, elles développent des compétences. Les Mamans du Valdé font énormément de choses, dont l'éducation à la citoyenneté, des ateliers informatiques, des sorties, etc., et reçoivent plus de 600 personnes dans l'année. Vous me parlez de Face Var, mais il n'existe aucune concurrence, parce que ces acteurs travaillent main dans la main, et c'est tout le sens de l'animation du réseau et de la Politique de la Ville, afin de créer des points de complémentarité et de développer des projets. Évidemment, tout cela se fait en bonne entente avec leurs habitants et tous les acteurs concernant l'animation du quartier.

Pour aller encore plus loin, les Mamans du Valdé et Face Var n'ont pas le même public. Face Var a également une permanence au point d'accès aux droits. On voit donc que cette complémentarité crée de la solidarité et, ce faisant, dans un réseau qui anime un quartier pour toucher le plus de monde possible, vous commencez à devenir de plus en plus précis.

En vérité, dans votre question, l'important est de parler de cohésion sociale et de bien vivre ensemble, ce qui va exactement dans le sens que vous pouvez exprimer. Toutefois, il faut également rappeler que l'on ne doit pas tomber dans la stigmatisation, mais se dire que l'animation n'est pas facile et que le fait de se professionnaliser ne l'est pas non plus.

Au fond, la mission de la Politique de la Ville consiste non seulement à aider, mais également à contrôler, et je vous rappelle que dans ce cadre, vous avez l'État, la Mairie et TPM. Il faut rendre des comptes sur les subventions, ainsi qu'au délégué du préfet qui vient inopinément contrôler les actions. Je n'aime pas le mot « contrôle » ; je vous dirais qu'il faut faire de l'accompagnement, et c'est ce que nous faisons avec passion, mais l'important est surtout que les gens montent en puissance et que l'action devienne de plus en plus intéressante.

Pour vous répondre sur ce problème de voisinage, effectivement, il faut essayer de trouver une médiation pour que les gens vivent ensemble de telle façon qu'ils puissent être plus solidaires, plutôt que de se critiquer ou de s'attaquer. C'est tout le sens de la Politique de la Ville, Monsieur.

Mme COLLIN : Excusez-moi, mais comment pouvez-vous parler d'objectif d'éducation à la citoyenneté par la responsable d'une association qui se comporte envers ces voisins en leur envoyant son fils pour les menacer de mort ?

Vous ne m'avez pas convaincue, et je pense vous n'avez certainement pas non plus convaincu toutes les personnes du Valdé qui ne font pas partie de cette association et qui souffrent énormément tous les jours, mais apparemment, ce n'est pas votre problème.

M. LE MAIRE : Madame, vous pensez ce que vous voulez.

Mme COLLIN : Je ne suis pas la seule.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas juge, comme vous. Je n'ai pas faite d'enquête, ni d'instruction... Bref ! Si des personnes se sont senties lésées et menacées, je leur conseille de déposer plainte.

Mme COLLIN : C'est ce qu'ils ont fait, et nous les défendons, car ils ne le sont pas suffisamment.

Par ailleurs, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, vous n'avez pas répondu sur le rôle étendu de la Police Municipale. Monsieur le Maire, que comptez-vous faire par rapport à cela ?

M. LE MAIRE : Bien, Madame, vous avez occupé votre terrain privilégié. La Police Municipale est sous la responsabilité du maire et fait un travail remarquable. Elle est présente dans les cités, et nous regrettons que la Police Nationale y soit un peu moins, voire pas du tout, mais ceci est autre affaire. Pour le reste, ne mettez pas en cause la Police Municipale.

Mme COLLIN : Je ne la mets pas du tout en cause. Par rapport à la question que nous avons posée, je vous demande...

M. LE MAIRE : Vous voulez savoir si des instructions ont été données à la Police Municipale ? Non.

Mme COLLIN : Non.

M. EYNARD-TOMATIS : Souhaitez-vous intégrer l'expérimentation que Jean CASTEX et Gérald DARMANIN ont évoquée lors de leur visite au commissariat de Toulon, consistant à étendre les prérogatives des polices municipales en France ?

M. LE MAIRE : Nous pouvons étudier la question, mais si les prérogatives transforment la Police Municipale en Police Nationale, je n'y serai pas favorable. La Police Municipale n'a pas à suppléer la Police Nationale. Il est bien d'augmenter les effectifs de la Police Nationale, et nous avons été relativement bien servis à Hyères, puisque l'année dernière, nous avons eu huit policiers nationaux supplémentaires, mais je ne pense pas que l'on doive aller vers une confusion des missions. La Police Nationale s'occupe de l'ordre public et de la sécurité, alors que la Police Municipale est davantage dans l'incivilité et l'accompagnement.

Il est bon qu'elles travaillent ensemble, et nous le faisons de façon exemplaire, notamment dans le cadre du CLSPD et dans les relations privilégiées que nous avons avec le commissaire, mais si cela consiste à leur donner des missions relevant de la Police Nationale, je refuse catégoriquement. Nous n'avons pas à avoir une milice qui remplace la Police Nationale d'une autre façon. Pour une parfaite coordination, nous demandons des moyens à la Police Nationale et une Police Municipale qui remplisse ses attributions.

M. EYNARD-TOMATIS : Je ne suis pas persuadé que ce soit l'objectif du ministre de l'Intérieur et du Premier ministre.

M. LE MAIRE : Puisque vous connaissez mieux le sujet que moi, dites-le-moi.

M. EYNARD-TOMATIS : Je n'ai pas dit que je le connaissais mieux.

M. LE MAIRE : Je vous dis tout de suite que je ne le connais pas.

M. EYNARD-TOMATIS : Moi non plus.

M. LE MAIRE : Étant donné que mes lectures quotidiennes n'incluent pas obligatoirement les déclarations de Jean CASTEX ou de Gérald DARMANIN, que proposent-ils ?

M. EYNARD-TOMATIS : Il vous appartient de vous renseigner, en tant que maire de la Ville.

M. LE MAIRE : Excusez-moi, mais vous posez une question sans savoir de quoi vous parlez ! Vous auriez pu m'informer.

M. EYNARD-TOMATIS : Vous seul savez tout ; de notre côté, nous ne savons rien et sommes des abrutis !

M. LE MAIRE : Je ne connais pas le détail. J'ai cru comprendre que, directement ou indirectement, c'était une façon de pallier quelques insuffisances. J'aurai de bonnes lectures, et si cela contient des aspects positifs, il n'y a aucune raison de ne pas les adapter.

M. EYNARD-TOMATIS : Merci, c'est bien.

M. LE MAIRE : Toutefois, entre nous, si cela ne consiste pas à faire le travail de la Police Nationale, je ne vois pas lesquels ils seront, mais nous verrons. En tout cas, nous ne ferons pas le travail de la Police Nationale.

M. EYNARD-TOMATIS : Nous finirons par le savoir.

M. LE MAIRE : Nous regarderons, mais la prochaine fois que vous posez des questions, pour gagner du temps, vous me donnerez l'information, et je m'en porterai mieux.

Pour le reste, arrêtons également de taper tous les jours sur le Val des Rougières, alors qu'il fonctionne convenablement par rapport à des quartiers comparables d'autres communes, même si nous avons beaucoup de marges de progression.

M. EYNARD-TOMATIS : Nous ne tapons pas sur le Val des Rougières, mais les habitants se plaignent, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Vous prenez fait et cause pour les habitants. Une plainte a été déposée, et elle sera jugée. Si vous connaissiez le Val des Rougières comme Monsieur WERBER et moi-même le connaissons, vous vous rendriez compte que les apparences sont parfois loin de la réalité et que, quelquefois, des conflits personnels créent des ébullitions qui ne sont pas obligatoirement fondées. Je ne dis pas que ceux qui ont écrit la pétition se trompent, mais je dis qu'ils pourraient éventuellement être un peu excessifs et se tromper.

Pour le reste, je me félicite que Monsieur FRATELLIA-GUIOL s'occupe de la Politique de la Ville avec passion, car c'est important. C'est une approche dans laquelle il faut être optimiste. Si l'on a une tête de cocker et que l'on se limite à dire : « On ne peut rien faire, et tout est à l'abandon... », on n'avancera pas. Je crois qu'il faut être positif. Je ne dis pas cela pour vous.

M. EYNARD-TOMATIS : Je précise qu'il n'y a rien contre vous ni contre Monsieur FRATELLIA-GUIOL.

M. LE MAIRE : Je ne le prends pas contre moi, mais faisons attention de ne pas simplifier ces sujets. Il existe parfois des querelles entre associations, parce que chacun est en compétition, notamment sur la Politique de la Ville et sur les appels à projets. C'est très compliqué. Je crois que nous arrivons à les faire fonctionner ensemble convenablement. Après, certaines personnes souhaiteraient éventuellement monter une nouvelle association, ce qui entraîne la destruction de la première. Bref ! C'est un monde très compliqué. Cela ne nous empêche pas d'être très attentifs, et vous avez raison d'appeler notre attention complémentaire. Je regarderai les recommandations de Gérald DARMANIN, et nous verrons de quoi il s'agit.

Une deuxième question a été posée par Madame TROPINI.

Mme TROPINI : Monsieur le Maire, nous venons d'apprendre la prochaine fermeture des locaux du journal *Var Matin*, rue Brest, pour des raisons purement économiques.

Une telle disparition aura de fortes répercussions sur la population, alors même que ce journal, par son ancrage local, informe les Hyérois de tous les sujets qui les concernent, s'agissant de leur vie quotidienne, associative ou culturelle, et traite tous les faits divers intervenus de façon quasi instantanée.

Cela va forcément impacter la qualité de l'information, puisqu'il n'existera, pour les présidents d'association, les CIL, les élus locaux ou plus généralement les habitants, plus aucun contact direct avec les journalistes, avec un risque, à terme, de désintérêt pour ce journal au profit d'autres médias.

La municipalité, acteur économique de la vie du journal local à travers les annonces légales, pourrait proposer des solutions pour garder la structure locale de *Var Matin*, par exemple par la location d'un local préempté ou municipal pour un loyer raisonnable.

Il nous apparaît important de conserver une qualité d'information digne de la troisième grande ville du Var et de garder, pour les Hyérois, dans le souci de leur intérêt exclusif, l'antenne locale du journal.

M. LE MAIRE : Comme chacun d'entre vous et comme Madame TROPINI, je crois que nous devons former le vœu qu'il reste une antenne locale de *Var Matin* à Hyères, puisqu'ils ont une stratégie de recomposition éventuelle, ainsi qu'un nouveau directeur. Pour nous, c'est une priorité. D'ailleurs, nous ne verrions aucun inconvénient à ce qu'une nouvelle redéfinition des territoires éditoriaux soit réalisée, peut-être plus à l'Est, avec Bormes, Le Lavandou ou autre, mais le fait de voir une antenne de *Var Matin* disparaître à Hyères serait un symbole catastrophique. En effet, Hyères est non seulement la troisième ville du Var, mais elle est la première au plan touristique, par exemple, et les 150 000 personnes qui y viennent en été n'auraient donc aucune information sur la ville. C'est un vecteur de communication extrêmement important.

De plus, c'est le « journal officiel ». Je me permets de dire cela avec un petit sourire – ce n'est pas non plus la *Pravda* –, mais il est très important d'avoir ces informations le matin. On me dit que seulement 2 500 à 3 000 exemplaires sont distribués à Hyères, mais je trouve cela considérable, parce qu'avec 3 000 exemplaires, si trois ou quatre personnes le lisent dans la famille, cela fait tout de même 12 000 lecteurs, et avec tous ceux que je croise au bar le matin et qui se disputent le journal, cela en fait beaucoup. C'est donc une information largement répandue et très importante.

Récemment, j'ai eu cette discussion avec le directeur de l'agence *Var Matin* d'Hyères. Il ne m'a pas dit que la décision était prise, mais qu'il existait une inquiétude. À ce jour, aucune décision n'a été prise. Simplement, le bail de leur local arrive à échéance, et ceci est donc une réalité, mais la fermeture n'a pas été décidée, même s'ils ont tout de même une vigilance.

En tout cas, si cela devait se confirmer, j'ai indiqué au directeur de l'agence de *Var Matin* que la commune serait prête à mettre un local à disposition, quel qu'il soit, dans le Parcours des arts ou ailleurs, et nous avons déjà missionné Monsieur LAROCHE pour faire un premier repérage, parce qu'il faut conserver cette institution et ce patrimoine culturel local dans notre cité. Je lui ai indiqué que la seule condition – mais elle est très largement remplie – est un vote unanime du Conseil municipal.

En effet, il paraîtrait suspect que je prenne la décision et que je vous en informe par la suite.

Je vous remercie donc de votre question, et je pense que nos amis d'Alliance pour Hyères partagent le même sentiment. Aujourd'hui, nous savons que si une difficulté se fait jour, nous pouvons entamer ce genre de choses.

Cette action est très délicate, et je pense que c'est une condition absolue pour bien montrer que, toutes sensibilités confondues, la Ville et ses élus souhaitent le maintien de *Var Matin* à Hyères et, de ce fait, missionnent donc l'administration communale, si vous le permettez, afin de trouver une solution.

Je suis donc tout à fait d'accord avec vous. Pourvu que cela dure !

Merci à tous, et à bientôt.

(La séance est levée à 12 h 30)